Détailler le parcours d'un militaire

Quelles informations retrouver grâce aux recensement et recrutement militaires ?

Archives de Paris

Marie-Aimée Dubois-Krzynówek, juin 2021. *Mise à jour en mars 2024*

Sommaire

01 Contexte législatif et réglementaire

Quelques textes

Pour un accès rapide, cliquez ici

02 Le recensement

Typologie et présentation des sources

Pour un accès rapide, cliquez ici

03 Le recensement

Faire une recherche

Pour un accès rapide, cliquez ici

04 Le recrutement

Typologie et présentation des sources

Pour un accès rapide, cliquez ici

05 Le recrutement

Faire une recherche

Pour un accès rapide, cliquez ici

06 Sources complémentaires

Pour un accès rapide, cliquez ici

01 Contexte historique

Contexte législatif et réglementaire

Quelques textes

- **Loi Jourdan du 5 septembre 1798 (19 Fructidor an VI) :** institue la conscription universelle et obligatoire, c'est-à-dire le service militaire pour tous les hommes français âgés de 20 à 25 ans : chaque homme recensé est appelé sous les drapeaux suivant l'ordre de son inscription. Durée du service : 5 ans.

- **Loi du 3 décembre 1803 :** institue le tirage au sort : parmi les hommes recensés, le hasard détermine lesquels seront effectivement recrutés. On dit alors que l'on tire un « mauvais numéro » si celui-ci est sur la partie du contingent recruté.

- **Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 :** abolition de la conscription par Louis XVIII. Rétablissement du volontariat.

- **Loi du 10 mars 1818 :** le volontariat étant insuffisant, Gouvion-Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, réinstaure la conscription. Le recrutement militaire se fait désormais par volontariat et par tirage au sort, avec possibilité de remplacement. Les jeunes gens qui ne sont pas tirés au sort sont immédiatement libérés de leurs obligations militaires. Durée du service : 6 ans, puis 5 ans de réserve pour les soldats et sous-officiers.

- **Loi Soult du 21 mars 1832 :** inverse les principes de la loi Gouvion-Saint-Cyr : le recrutement se fait sur la base de l'appel, complété par le volontariat. Conserve le tirage au sort et la possibilité de remplacement. Durée du service : 7 ans, puis revues et exercices périodiques.

- **Loi Niel du 4 février 1868 :** le projet de loi voulu par Napoléon III pose la notion d'un service universel, soit dans l'armée active, soit dans une garde nationale mobile, mais le Parlement conserve le tirage au sort et le remplacement. Durée du service pour les « mauvais numéros » : 5 ans d'active puis 4 ans de réserve.

  Garde nationale mobile, destinée à renforcer l'armée en temps de guerre : elle se compose des hommes qui, ayant tiré un mauvais numéro, ont été remplacés, et des hommes ayant tiré un bon numéro. En cas de recrutement dans la garde nationale mobile, il est impossible d'être remplacé.

- **Loi Cissey du 27 juillet 1872 :** institue le service militaire universel avec la suppression du remplacement. Toutefois, de nombreuses dispenses sont encore accordées. Durée des obligations militaires : 5 ans dans l'armée active, 4 ans dans la réserve de l'armée active, 5 ans dans l'armée territoriale, 6 ans dans la réserve de l'armée territoriale, soit 20 ans.

Contexte législatif et réglementaire

Quelques textes

- **Loi du 15 juillet 1889 :** porte à 25 ans la durée des obligations militaires.
- **Loi du 21 mars 1905 :** abolition du tirage au sort et de toutes les dispenses, au nom du principe d'égalité. Durée du service actif : 2 ans, porté à 3 ans en 1913, et ramené à 1 an et demi en 1923, à 1 an en 1928, puis à 2 ans en 1936.
- **22 juin 1940 : l'armistice avec l'Allemagne abolit la conscription**, remplacée jusqu'en 1944 par un service civil obligatoire, les Chantiers de la jeunesse.
- **Octobre 1946 :** rétablissement de la conscription. Durée du service actif : 1 an.
- **1950 : création des « 3 jours »,** examen de présélection. Durée du service actif : 18 mois.
- **Loi du 9 juillet 1965 :** définition du « service national », prenant une forme civile ou militaire, réduit à 16 mois.
- **Loi Debré du 10 juillet 1970 :** ramène le service militaire à 1 an, abrogation des sursis pour études, création du volontariat féminin.
- **Loi du 28 octobre 1998 :** organise la transition vers la suppression du service militaire pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978.

Service national remplacé par une journée de préparation à la défense pour les garçons comme pour les filles, effectuée avant l'âge de 18 ans sur un site proche du domicile.

Contexte législatif et réglementaire

Durée des obligations militaires

L'armée d'active est organisée en temps de paix. Elle est constituée de militaires professionnels et d'hommes faisant leur service militaire.
Une fois leur service terminé, ces derniers passent dans l'armée de réserve, mobilisable en cas de guerre. L'armée de réserve participe à des exercices réguliers.

Après une période qui varie selon les époques, les réservistes passent dans l'armée territoriale, puis dans la réserve de l'armée territoriale. Ces contingents se distinguent par l'âge des hommes qui les composent ; ils sont tous deux mobilisables en cas de conflit.

Durée des obligations militaires	Armée d'active	Réserve de l'armée d'active	Armée territoriale	Réserve de l'armée territoriale	Total
27 juillet 1872	5 ans	4 ans	5 ans	6 ans	20 ans
15 juillet 1889	3 ans	7 ans	6 ans	9 ans	25 ans
10 juillet 1892	3 ans	10 ans	6 ans	6 ans	25 ans
21 mars 1905	2 ans	11 ans	6 ans	6 ans	25 ans
7 août 1913	3 ans	10 ans	7 ans	7ans	28 ans
Durée des obligations militaires	**Armée d'active**	**Disponibilité**	**Première réserve**	**Deuxième réserve**	**Total**
1er avril 1923	18 mois	2 ans	16,5 ans	8 ans	28 ans
31 mars 1928	1 an	3 ans	16 ans	8 ans	28 ans
17 mars 1936	2 ans	3 ans	16 ans	8 ans	29 ans
30 novembre 1950	18 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	28 ans
15 octobre 1963	16 mois	3 ans	16 ans	7,5 ans	27 ans 10 mois
10 juillet 1970	1 ans	4 ans	âge limite 35 ans		15 ans

Évolution de la durée des obligations militaires depuis 1872
Source : senat.fr

Contexte législatif et réglementaire

Du recensement au recrutement

Chaque année, les effectifs appelés sous les drapeaux sont répartis entre les départements, les arrondissements et les cantons, chacun devant fournir un nombre de soldats proportionnel à sa population. Jusqu'en 1872, on estime le nombre de volontaires en se basant sur le recrutement de l'année précédente. Ce nombre est ensuite complété, pour atteindre l'effectif attendu, par les conscrits tirés au sort, jusqu'en 1905.

1. Le recensement

Les jeunes hommes sont recensés l'année de leurs 20 ans (puis de leurs 16 ans à partir de 1999), par le bureau des affaires militaires de la préfecture de leur domicile, secondé à Paris par les mairies d'arrondissement.
Ils sont inscrits sur les tables alphabétiques et sur les tableaux de recensement : des tableaux alphabétiques tenus par arrondissement parisiens ou canton de banlieue.

2. Le tirage au sort

Jusqu'en 1905, ils sont ensuite tirés au sort. Les « mauvais numéros » sont appelés pour le service militaire, les « bons numéros » sont libérés de leurs obligations (à partir de 1818).

Selon les époques, les « mauvais numéros » peuvent se faire remplacer : le remplaçant proposé lors du conseil de recrutement doit avoir moins de 30 ans (ou moins de 35 ans s'il est un ancien militaire) et ne plus être soumis aux obligations militaires. Un homme ayant tiré un « bon numéro » peut se proposer pour être remplaçant. En cas de désertion du remplaçant, le remplacé doit 1 an. En cas de décès du remplaçant pendant le service, le remplacé est libéré.

Contexte législatif et réglementaire

Du recensement au recrutement

3. Le conseil de révision

Les conseils de révision sont institués le 29 août 1805. Ils siègent dans chaque département et se composent du préfet, de représentants du conseil général et du conseil d'arrondissement et d'un officier général supérieur. Ils se déplacent dans chaque canton et/ou arrondissement. Après passage des recensés devant le conseil de révision, une liste de recrutement est dressée. Elle indique les conscrits bons pour le service, les engagés volontaires, les dispensés et les ajournés. Le commandant de recrutement élabore les registres matricules à partir de cette liste.

4. Les dispensés, exemptés, réformés, ajournés, omis…

Il existe de nombreux motifs de dispense :

- la situation de famille (soutien de famille, père de plus de 5 enfants, fils aîné de veuve, etc.) ;
- les volontaires déjà engagés bien sûr ;
- les ecclésiastiques ;
- les enseignants…

« Dispensé 2e partie » signifie que le conscrit passe directement dans l'armée de réserve.

Les exemptions concernent plus systématiquement, mais pas exclusivement, les aptitudes physiques et l'état de santé.

Les réformés sont les militaires qui ne sont plus aptes au service en raison de leur état de santé, infirmité ou blessure.

Les ajournés le sont pour une année puis se représentent devant le conseil de révision. On trouve notamment des ajournés pour « défaut de taille » (la taille minimale requise est 1m54).

Contexte législatif et réglementaire

Du recensement au recrutement

5. Il est primordial de bien prendre note du fait que ces deux grandes typologies documentaires, **recensement** et **recrutement**, proviennent de producteurs différents :
   - les documents concernant le **recensement** sont produits par la préfecture de la Seine puis de Paris et les mairies d'arrondissements. C'est pourquoi les Archives de Paris continuent de les collecter et conservent des tableaux de recensement récents, jusqu'en 2005 ;
   - les documents concernant le **recrutement** sont produits par le gouvernement militaire de Paris, relevant du ministère de la Défense. Ce ministère les a transféré aux départements du lieu de recensement, jusqu'à la classe 1940 inclue. À partir de 1941, il convient de poursuivre ses recherches au SHD de Pau (voir les **Sources complémentaires**).

02

Le recensement

Le recensement

Typologie des documents

Il existe trois grands ensembles documentaires :

- les tables alphabétiques (1871-1964, lacunes pour les années 1922-1925, 1931-1933, 1941-1944 et 1946-1947) ;
- les tableaux de recensement militaire (1816-1871, 1894-1904 uniquement pour le 5e arrondissement, 1905-2005) ;
- les listes de tirage au sort (1816-1904).

Ils sont complétés par :

- les listes de conscription (1800-1815), uniquement pour le 8e arrondissement ;
- les procès-verbaux des opérations du conseil de révision (1887-1970, lacunes pour les années 1921-1942) ;
- les états nominatifs des hommes de l'armée territoriale (1855-1866), uniquement pour les 3e et 13e arrondissements ;
- les états de recensement de la garde nationale mobile, uniquement pour les 1er, 3e , 7e , 9e , 15e , 17e et 18e arrondissements.

Origine des documents : Préfecture de la Seine puis de Paris, mairies d'arrondissements
Cotes : D1R1 1-939, 2Mi21 1-33, 1021W, 1097-1099W, 1105W, 1144W, 1219W, 1196W, 1389W, 2160W, 2224-2230W, 2232-2234W, 2239 W, 2248W, 2267W, 2273W
Référence de l'instrument de recherche : I.6.1 (répertoire chronologique).
Délai de communicabilité : 50 ans, sous réserve de la présence d'informations mettant en cause le secret médical (délai de 120 ans à compter de l'année de naissance de l'intéressé ou 25 ans à compter de sa date de décès) ou concernant des affaires portées devant les juridictions (délai de 75 ans), conformément au Code du Patrimoine, art L. 213-2.

Le recensement

Quels renseignements dans les tables alphabétiques ?

Les tables alphabétiques (1871-1964, microfilmées jusqu'en 1921, **lacunes pour les années 1922-1925, 1931-1933, 1941-1944 et 1946-1947) :**

- la circonscription du domicile et donc du recensement (arrondissement à Paris, canton en banlieue) ;
- le numéro de tirage au sort jusqu'en 1905 puis, à cette date, la date de naissance du jeune homme.

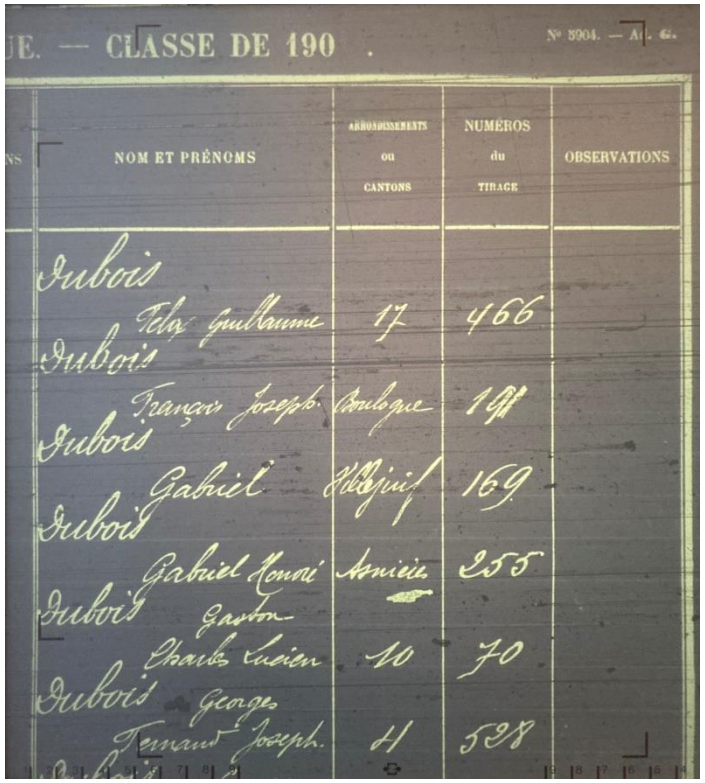

Tables alphabétiques, 1er-20e, Saint-Denis, Sceaux, 1904 (à gauche), 1905 (à droite). Archives de Paris, 2Mi21 18.

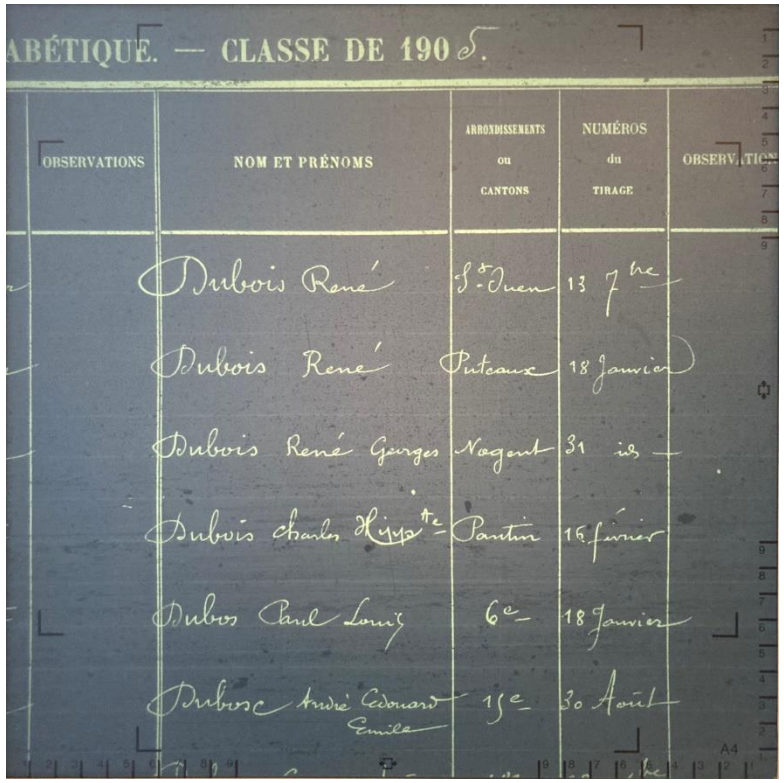

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Les tableaux de recensement militaire (1816-1871, 1894-1904 uniquement pour le 5e arrondissement, 1905-2005) :
Tableaux alphabétiques, par arrondissement parisien ou canton de banlieue. Ont pris plusieurs forme depuis 1816.

Selon les époques, les tableaux de recensement comprennent les colonnes suivantes :

- le numéro d'ordre du recensé ;
- son état civil et celui de ses parents, sa date et son lieu de naissance ;
- sa taille (champ pas toujours renseigné) ;
- l'adresse de son domicile personnel ;
- sa profession ainsi que celles de ses parents ;
- des indications variant selon les conditions du recensement : l'âge précis des recensés omis sur les tableaux des classes antérieures ; pour les hommes de la classe recensée, la mention d'une inscription d'office par le maire ; si les recensés se sont présentés eux-mêmes ou ont été représentés par un tiers (père, mère, etc.) ; l'absence de réponse pour cause de détention ;
- des modifications éventuelles à la suite de l'examen du tableau par les services de la sous-préfecture (le plus souvent, cette colonne est vierge) ;
- le numéro de tirage au sort jusqu'en 1905 ;
- le résultat des opérations du conseil de révision (apte, ajourné, réformé, exempté).

Les informations contenues dans les tableaux de recensement sont quasiment identiques à celles fournies par les listes de tirage au sort.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1816, 10e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 10.

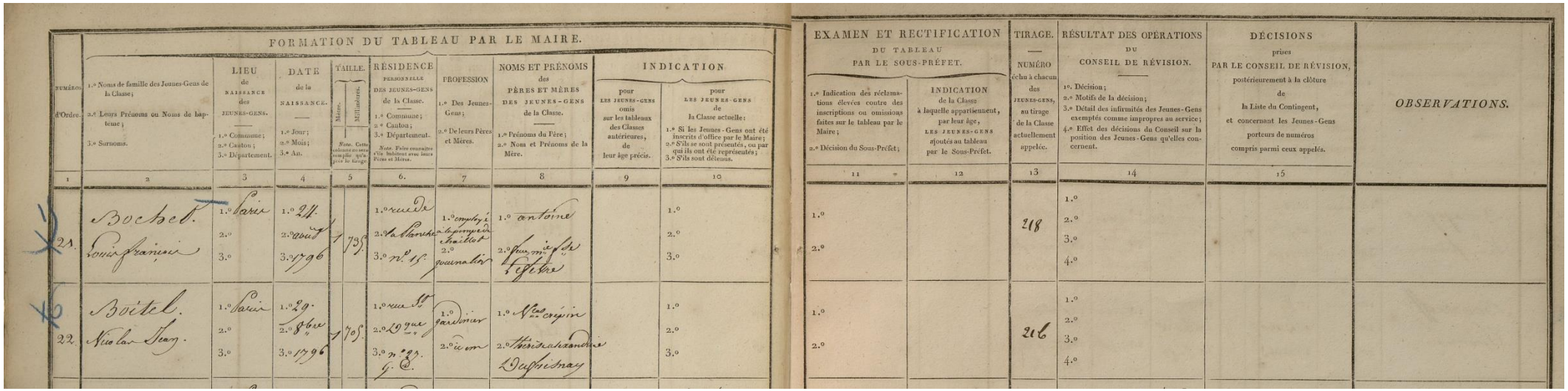

FORMATION DU TABLEAU PAR LE MAIRE.

Numéros d'Ordre.	1.° Noms de famille des Jeunes-Gens de la Classe; 2.° Leurs Prénoms ou Noms de baptême; 3.° Surnoms.	Lieu de naissance des jeunes-gens. 1.° Commune; 2.° Canton; 3.° Département.	Date de la naissance. 1.° Jour; 2.° Mois; 3.° An.	Taille. Mètres. Millimètres. Note. Cette colonne ne sera remplie qu'à la revue du tirage.	Résidence personnelle des jeunes-gens de la Classe. 1.° Commune; 2.° Canton; 3.° Département. Note. Faire connaître s'ils habitent avec leurs Pères et Mères.	Profession. 1.° Des Jeunes-Gens; 2.° De leurs Pères et Mères.	Noms et prénoms des pères et mères des jeunes-gens de la Classe. 1.° Prénoms du Père; 2.° Nom et Prénoms de la Mère.	Indication pour les jeunes-gens omis sur les tableaux des Classes antérieures, de leur âge précis.	Indication pour les jeunes-gens de la Classe actuelle: 1.° Si les Jeunes-Gens ont été inscrits d'office par le Maire; 2.° S'ils se sont présentés, ou par qui ils ont été représentés; 3.° S'ils sont détenus.
1	2	3	4	5	6.	7	8	9	10
21.	Bochet. Louis François	1.° Paris 2.° 3.°	1.° 24. 2.° août 3.° 1796	1 73	1.° rue de 2.° la Planche 3.° n.° 15.	1.° employé à la pompe funèbre 2.° journalier	1.° antoine 2.° Jeanne Hélène Legère		1.° 2.° 3.°
22.	Boitel. Nicolas Jean.	1.° Paris 2.° 3.°	1.° 29. 2.° 8bre 3.° 1796	1 70	1.° rue N.D. 2.° 29 que 3.° n.° 27. G. S.	1.° jardinier 2.° à un	1.° Nicolas crépin 2.° Thérèse chanchère Duplessis		1.° 2.° 3.°

Examen et rectification du tableau par le sous-préfet. 1.° Indication des réclamations élevées contre des inscriptions ou omissions faites sur le tableau par le Maire; 2.° Décision du Sous-Préfet;	Indication de la Classe à laquelle appartiennent, par leur âge, les jeunes-gens ajoutés au tableau par le Sous-Préfet.	Tirage. Numéro échu à chacun des jeunes-gens, au tirage de la Classe actuellement appelée.	Résultat des opérations du conseil de révision. 1.° Décision; 2.° Motifs de la décision; 3.° Détail des infirmités des Jeunes-Gens exemptés comme impropres au service; 4.° Effet des décisions du Conseil sur la position des Jeunes-Gens qu'elles concernent.	Décisions prises par le conseil de révision, postérieurement à la clôture de la Liste du Contingent, et concernant les Jeunes-Gens porteurs de numéros compris parmi ceux appelés.	Observations.
11	12	13	14	15	
1.° 2.°		218	1.° 2.° 3.° 4.°		
1.° 2.°		216	1.° 2.° 3.° 4.°		

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1829, **deux nouvelles colonnes** :

- degré d'instruction du recensé sous forme de numéro :
    - 0 ou D pour illettré,
    - 1 s'il sait lire,
    - 2 s'il sait lire et écrire
    - 3 s'il sait lire, écrire et compter ;
- signature du recensé ou de la personne qui le représente.

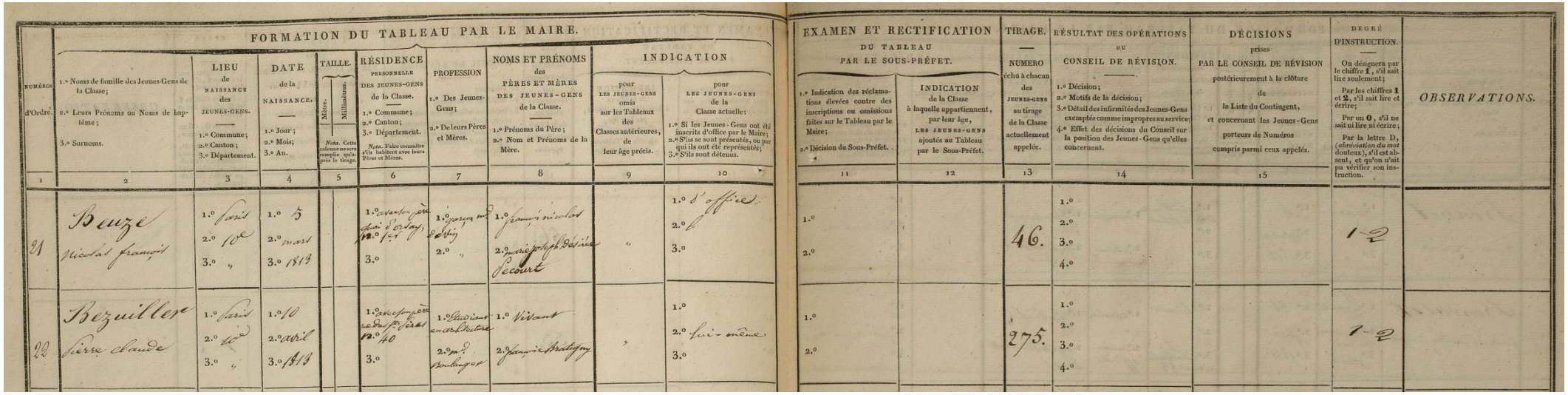

Tableau de recensement de 1833, 10e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 36.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1895 où apparaissent les colonnes *Instruction musicale* et *Connaissance en équitation*, 5e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 563.

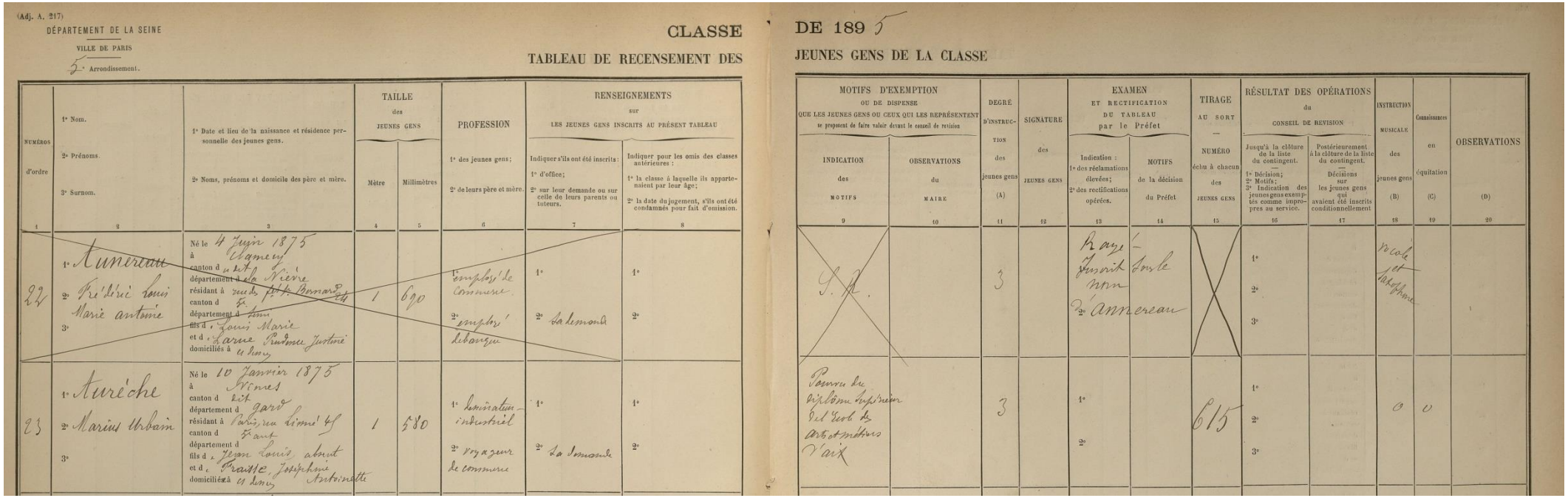

(Adj. A. 217)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

5e Arrondissement.

CLASSE DE 1895

TABLEAU DE RECENSEMENT DES JEUNES GENS DE LA CLASSE

Numéros d'ordre (1)	1° Nom. 2° Prénoms. 3° Surnom. (2)	1° Date et lieu de la naissance et résidence personnelle des jeunes gens. 2° Noms, prénoms et domicile des père et mère. (3)	Taille des jeunes gens: Mètre (4)	Taille des jeunes gens: Millimètres (5)	Profession: 1° des jeunes gens; 2° de leurs père et mère. (6)	Renseignements sur les jeunes gens inscrits au présent tableau: Indiquer s'ils ont été inscrits: 1° d'office; 2° sur leur demande ou sur celle de leurs parents ou tuteurs. (7)	Renseignements: Indiquer pour les omis des classes antérieures: 1° la classe à laquelle ils appartenaient par leur âge; 2° la date du jugement, s'ils ont été condamnés pour fait d'omission. (8)
22	1° Aunereau 2° Frédéric Louis Marie antoine 3°	Né le 4 Juin 1875 à Chamery canton d'Ay département de la Nièvre résidant à rue de la Bonnaire 24 canton de 5e département de Seine fils de Louis Marie et de Larue Pudence Justine domiciliés à id.	1	690	1° employé de commerce 2° employé de banque	1° 2° La Semaine	1° 2°
23	1° Auréche 2° Marius Urbain 3°	Né le 10 Janvier 1875 à Nîmes canton de Est département de Gard résidant à Paris, rue Simé 4 canton de Ouest département de Seine fils de Jean Louis, absent et de Prattc, Josephine Antoinette domiciliés à id.	1	580	1° limonadier industriel 2° voyageur de commerce	1° 2° La Semaine	1° 2°

Motifs d'exemption ou de dispense que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se prétendent de faire valoir devant le conseil de revision: Indication des motifs (9)	Observations du maire (10)	Degré d'instruction des jeunes gens (A) (11)	Signature des jeunes gens (12)	Examen et rectification du tableau par le Préfet: Indication: 1° des réclamations élevées; 2° des rectifications opérées. (13)	Examen: Motifs de la décision du Préfet (14)	Tirage au sort — Numéro échu à chacun des jeunes gens (15)	Résultat des opérations du conseil de revision: Jusqu'à la clôture de la liste du contingent. 1° Décision; 2° Motifs; 3° Indication des jeunes gens exemptés comme impropres au service. (16)	Résultat: Postérieurement à la clôture de la liste du contingent. Décisions sur les jeunes gens qui avaient été inscrits conditionnellement (17)	Instruction musicale des jeunes gens (B) (18)	Connaissances en équitation (C) (19)	Observations (D) (20)
S.R.		3		Rayé — Inscrit sur le non 2° Aunereau		X	1° 2° 3°		Vocale et Instrumentale		
Pourvu du diplôme supérieur de l'école des arts et métiers Paris		3		1° 2°		615	1° 2° 3°		0	0	

S.R. : sans raison

(A) Indiquer dans la colonne 11 le degré d'instruction par les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, et la lettre X :
(0) ne sait ni lire ni écrire. — (1) sait lire seulement. — (2) sait lire et écrire. — (3) sait lire, écrire et compter. — (4) a obtenu le brevet de l'enseignement primaire. — (5) bachelier ès lettres ou ès sciences ou bachelier de l'enseignement secondaire spécial (indiquer le diplôme dont l'inscrit est pourvu). — (X) pour celui qui est absent et sur l'instruction duquel le Maire ou les parents n'ont pu donner de renseignements certains.

(B) Indiquer dans la colonne 18 :
Si l'inscrit exerce la profession de musicien. — S'il connaît la musique vocale seulement. — S'il connaît la musique instrumentale, et de quel instrument il joue. — S'il fait partie de fanfare ou de musique municipale.
(C) Indiquer dans la colonne 19 :
1° Si l'inscrit sait monter à cheval. — 2° S'il a l'habitude de conduire les voitures et de soigner les chevaux.
(D) Indiquer dans la colonne 20 :
Si l'inscrit a obtenu des prix de tir ou de gymnastique.

Les légendes se trouvent en bas de page.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1905, le tableau de recensement devient **tableau de recensement cantonal** :

- le numéro d'inscription ;
- la circonscription de recensement (arrondissement parisien ou canton) ;
- les nom, prénoms et surnoms du recensé ;
- date et lieu de naissance, adresse du domicile personnel, nom, prénoms et domicile des père, mère ou tuteur, situation familiale ;
- son signalement physique (cheveux, sourcils, yeux, front, nez, bouche, menton, visage, marques particulières) ;
- son degré d'instruction et des compétences particulières susceptibles d'influer sur son affectation militaire : connaissance et pratique d'un instrument de musique, connaissances vétérinaires (soin des chevaux, colombophilie), pratique sportive (équitation, natation, tir, gymnastique), compétences en matière de transport (conduite vélocipédique et automobile, aérostat) ;
- l'identité de la personne ayant signé la notice qui a servi à établir le tableau de recensement et la minute du tableau : le jeune homme ou son représentant ;
- des indications variant selon les conditions du recensement : mention d'une inscription d'office, à la demande du recensé, de ses parents ou de son tuteur ;
- l'âge précis des recensés omis sur les tableaux des classes antérieures, la classe à laquelle ils appartiennent et enfin la date du jugement s'ils ont été condamnés pour fait d'omission ;
- le résultat de l'examen du dossier par le conseil de révision : demande que le recensé ou celui qui les représente se proposent de faire valoir, avis du médecin, motifs d'exemption, décisions du conseil.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

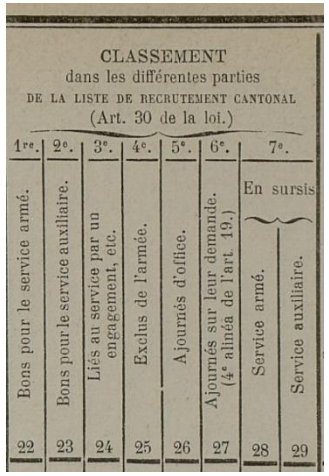

CLASSEMENT
dans les différentes parties
DE LA LISTE DE RECRUTEMENT CANTONAL
(Art. 30 de la loi.)

1re.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	7e.	
						En sursis	
Bons pour le service armé.	Bons pour le service auxiliaire.	Liés au service par un engagement, etc.	Exclus de l'armée.	Ajournés d'office.	Ajournés sur leur demande. (4e alinéa de l'art. 19.)	Service armé.	Service auxiliaire.
22	23	24	25	26	27	28	29

Tableau de recensement de 1909, 20e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 776.

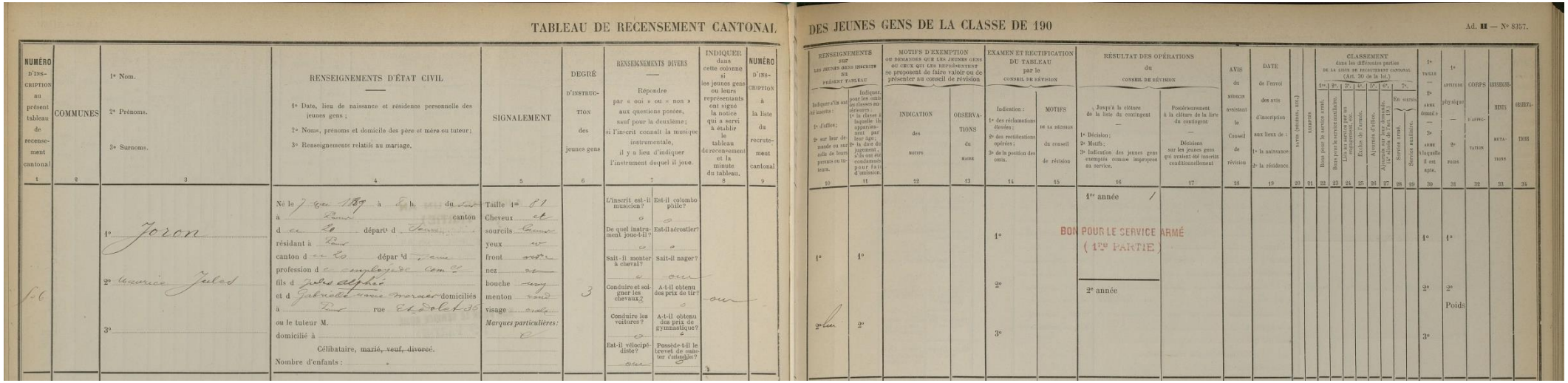

TABLEAU DE RECENSEMENT CANTONAL DES JEUNES GENS DE LA CLASSE DE 190

Ad. II — N° 8357.

NUMÉRO d'INSCRIPTION au présent tableau de recensement cantonal	COMMUNES	1° Nom. 2° Prénoms. 3° Surnoms.	RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL	SIGNALEMENT	DEGRÉ d'INSTRUCTION des jeunes gens	RENSEIGNEMENTS DIVERS	INDIQUER dans cette colonne si les jeunes gens ou leurs représentants ont signé la notice qui a servi à établir le tableau de recensement et la minute du tableau.	NUMÉRO d'INSCRIPTION à la liste du recrutement cantonal
1	2	3	4	5	6	7	8	9
56		1° Joron 2° Maurice Jules 3°	Né le 1 [illegible] 189 à [illegible] h. du [illegible] à [illegible] canton d [illegible] départ d [illegible] résidant à [illegible] canton d [illegible] dépar d [illegible] profession d [illegible] fils d Jules Alphée et d Gabrielle née Marnier domiciliés à Paris rue [illegible] ou le tuteur M. domicilié à Célibataire, marié, veuf, divorcé. Nombre d'enfants :	Taille 1m 81 Cheveux et sourcils [illegible] yeux [illegible] front [illegible] nez [illegible] bouche [illegible] menton [illegible] visage [illegible] *Marques particulières:*	3	L'inscrit est-il musicien? o De quel instrument joue-t-il? o Sait-il monter à cheval? o Conduire et soigner les chevaux? o Conduire les voitures? o Est-il vélocipédiste? ou Est-il colombophile? o Est-il acrostier? o Sait-il nager? ou A-t-il obtenu des prix de tir? o A-t-il obtenu des prix de gymnastique? o Possède-t-il le brevet de conducteur d'automobile? ou	ou	

RENSEIGNEMENTS SUR LES JEUNES GENS INSCRITS AU PRÉSENT TABLEAU		MOTIFS D'EXEMPTION OU DEMANDES QUE LES JEUNES GENS OU CEUX QUI LES REPRÉSENTENT se proposent de faire valoir ou de présenter au conseil de révision		EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU par le CONSEIL DE RÉVISION		RÉSULTAT DES OPÉRATIONS du CONSEIL DE RÉVISION		AVIS du MÉDECIN assistant le Conseil de révision	DATE de l'envoi des avis d'inscription aux lieux de : 1° la naissance 2° la résidence			CLASSEMENT dans les différentes parties DE LA LISTE DE RECRUTEMENT CANTONAL (Art. 30 de la loi.)								2° TAILLE — 2° ARME désignée — 3° ARME laquelle il est apte.	1° APTITUDE physique — 2° POIDS	CORPS D'AFFECTATION	ASSEMBLÉMENTS NOTA-TIONS	OBSERVATIONS
Indiquer s'il a été inscrit : 1° d'office; 2° sur leur demande ou sur celle de leurs parents ou tuteurs.	Indiquer pour les conscrits des classes antérieures : 1° la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge; 2° la date du jugement, s'ils ont été condamnés pour fait d'insoumission.	INDICATION des MOTIFS	OBSERVATIONS du MAIRE	Indication : 1° des réclamations élevées; 2° des rectifications opérées; 3° de la position des conscrits.	MOTIFS DE LA DÉCISION du conseil de révision	Jusqu'à la clôture de la liste du contingent — 1° Décision; 2° Motifs; 3° Indication des jeunes gens exemptés comme inaptes au service.	Postérieurement à la clôture de la liste du contingent — Décisions sur les jeunes gens qui avaient été inscrits conditionnellement			AVIS (décisions, etc.)	RÉMARQUES	Bons pour le service armé.	Bons pour le service auxiliaire.	Liés au service par un engagement, etc.	Exclus de l'armée.	Ajournés d'office.	Ajournés sur leur demande. (4e alinéa de l'art. 19.)	Service armé.	Service auxiliaire.					
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
1°	1°			1° 2° 3°		1re année 2e année						BON POUR LE SERVICE ARMÉ (1re PARTIE)								1° 2° 3°	1° 2° Poids			
2e lieu	2°																							

Nota bene : les chiffres désignant les parties dans lesquelles les conscrits sont affectés sont explicités dans la colonne « **Classement dans les différentes parties de la liste de recrutement cantonal** », que l'on trouve dans le **tableau de recensement cantonal**.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1909, 20e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 776.

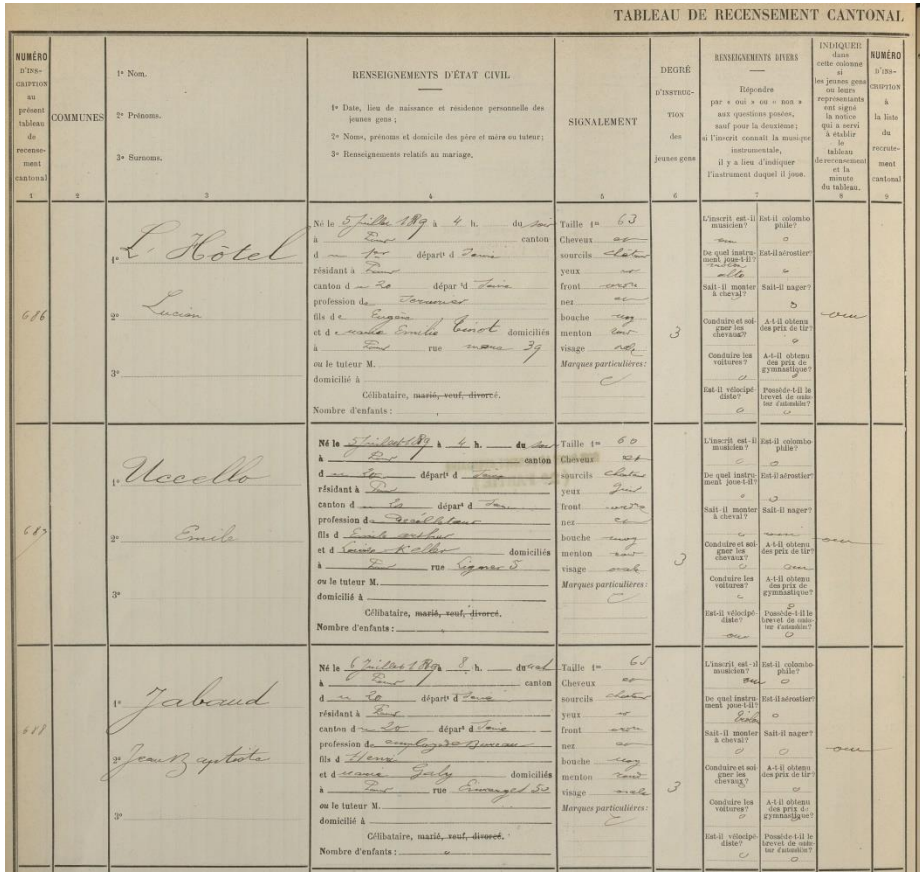

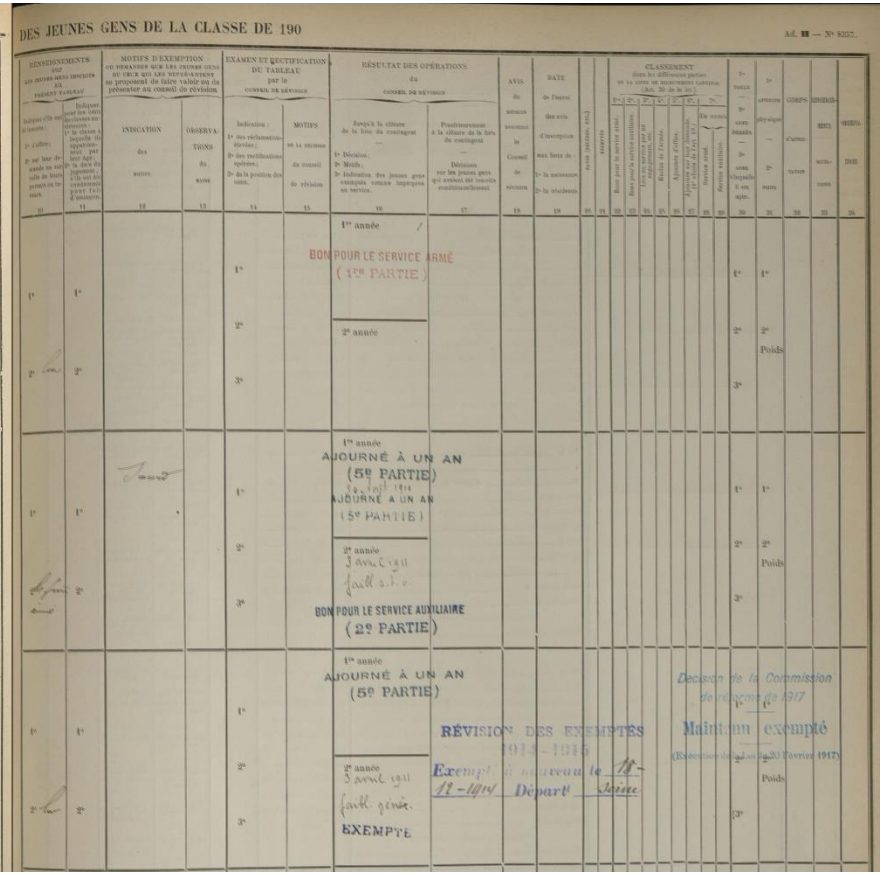

Pendant la Première Guerre mondiale, la loi Dalbiez du 17 août 1915* « assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables », puis la loi Mourier du 10 août 1917* sur la « répartition des mobilisés » renvoient les exemptés et dispensés devant les conseils de révision où leurs cas sont à nouveau examinés.

*Les liens renvoient vers Gallica.fr.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de 1909, 20e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 776.

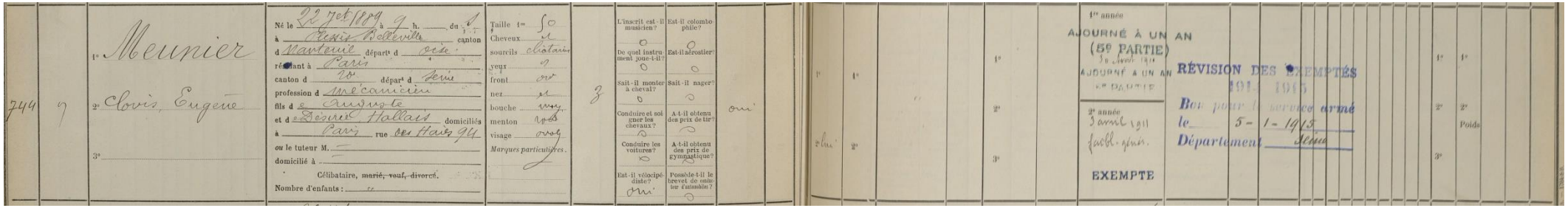

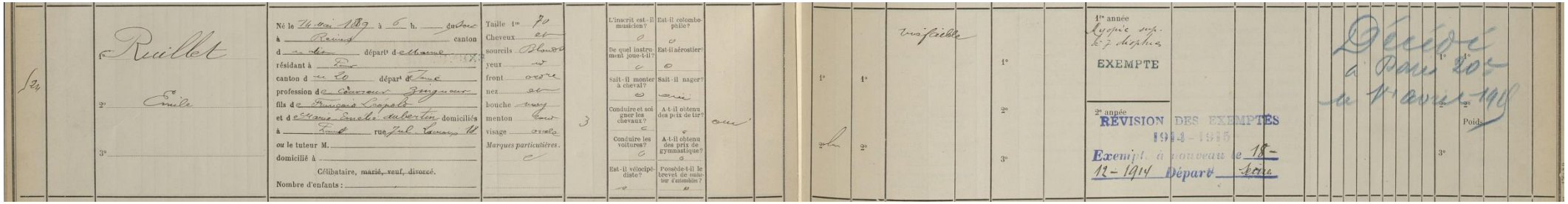

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1926, le tableau de recensement devient **notice individuelle** :

- la classe de recensement ;
- le contingent de recensement :
  - la liste A, ou 1er contingent : hommes recensés de janvier à mai, voire juin ;
  - la liste B, ou 2e contingent, hommes recensés de juin, voire juillet, à décembre + récapitule les noms des personnes de la classe recensée omises et ceux des classes antérieures ;
- les nom, prénoms et surnoms du recensé ;
- date et lieu de naissance, adresse du domicile personnel, nom, prénoms et domicile des père, mère ou tuteur ;
- son signalement physique : cheveux, yeux, front, nez, forme du visage, marques particulières, taille, poids, périmètre thoracique, coefficient de robusticité de Pignet ;
- sa situation de famille : célibataire, marié, père, fils ou frère d'une personne « morte pour la France », s'il est soutien de famille, s'il demande à être examiné par la commission médicale…
- sa situation particulière s'il est engagé volontaire, inscrit maritime, naturalisé (ou Français en vertu du Traité de Versailles), fils d'étrangers, Français par déclaration, apatride, omis sur les listes de recensement, condamné…
- son souhait d'affectation et ses compétences particulières : degré d'instruction, profession, pratique d'un instrument de musique, connaissances vétérinaires (soin des chevaux, colombophilie), pratique sportive (natation, ski), compétences en matière de transport (conduite vélocipédique et automobile, brevet de pilote d'avion)…
- les décisions du conseil de révision ;
- la date et la signature de l'intéressé ou de son représentant légal.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Tableau de recensement de juin-décembre 1928, 20e arrondissement. Archives de Paris, D1R1 1132.

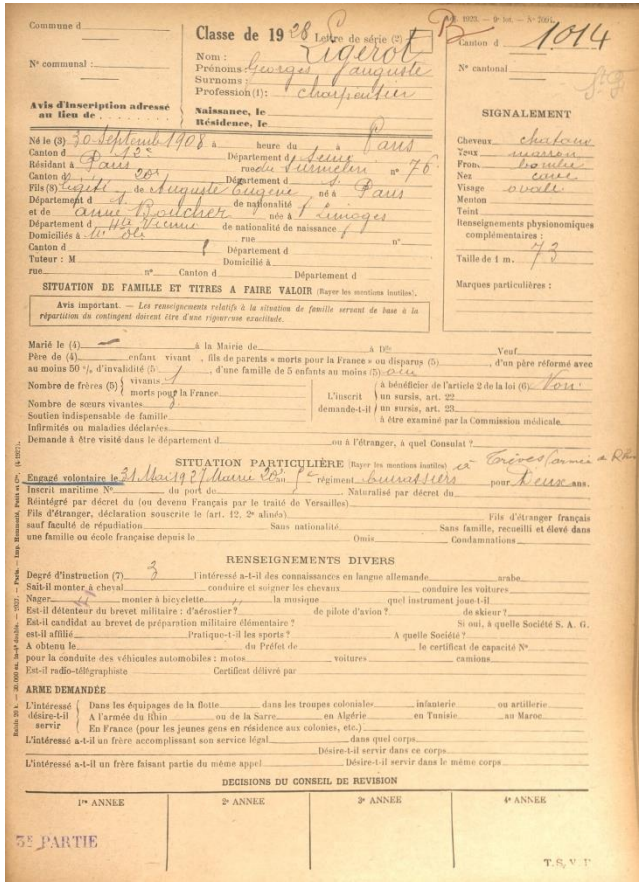

Classe de 1928 — Lettre de série (2) — Canton d 1014

Nom : Ligerot — Prénoms : Georges Auguste — Surnoms : — Profession (1) : charpentier

Naissance, le — Résidence, le

Avis d'inscription adressé au lieu de

Né le (3) 30 Septemb 1908 à heure du à Paris — Canton d Paris 19e — Résidant à Paris — Département d Seine — rue de l'Ameublement n° 76 — Canton d Paris — Département d — Fils (8) légitime de Auguste Eugène né à Paris — Département d — de nationalité — et de Anne Boucher née à Limoges — Département d Haute Vienne — de nationalité de naissance — Domiciliés à 10 Id — rue — n° — Canton d — Département d — Tuteur : M — Domicilié à — rue — n° — Canton d — Département d

SIGNALEMENT — Cheveux châtain — Yeux marron — Front bombé — Nez cave — Visage ovale — Menton — Teint — Renseignements physionomiques complémentaires : — Taille de 1 m. 72 — Marques particulières :

SITUATION DE FAMILLE ET TITRES A FAIRE VALOIR (Rayer les mentions inutiles).

Avis important. — *Les renseignements relatifs à la situation de famille servent de base à la répartition du contingent doivent être d'une rigoureuse exactitude.*

Marié le (4) — à la Mairie de — à D° — Veuf — Père de (4) — enfant vivant, fils de parents « morts pour la France » ou disparus (5) — d'un père réformé avec au moins 50 % d'invalidité (5) — d'une famille de 5 enfants au moins (5) oui — Nombre de frères (5) vivants 1 — morts pour la France — Nombre de sœurs vivantes 1 — Soutien indispensable de famille — Infirmités ou maladies déclarées — Demande à être visité dans le département d — ou à l'étranger, à quel Consulat ? — L'inscrit demande-t-il à bénéficier de l'article 2 de la loi (6) oui — un sursis, art. 22 — un sursis, art. 23 — à être examiné par la Commission médicale

SITUATION PARTICULIÈRE (Rayer les mentions inutiles)

Engagé volontaire le 31 Mai 1927 Mars 30 au 1er régiment Cuirassiers pour trois ans. — Inscrit maritime N° — du port de — Naturalisé par décret du — Réintégré par décret du (ou devenu Français par le traité de Versailles) — Fils d'étranger, déclaration souscrite le (art. 12, 2e alinéa) — Fils d'étranger français sauf faculté de répudiation — Sans nationalité — Sans famille, recueilli et élevé dans une famille ou école française depuis le — Omis — Condamnations

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Degré d'instruction (7) 3 — l'intéressé a-t-il des connaissances en langue allemande — arabe — Sait-il monter à cheval — conduire et soigner les chevaux — conduire les voitures — Nager — monter à bicyclette — la musique — quel instrument joue-t-il — Est-il détenteur du brevet militaire : d'aérostier ? — de pilote d'avion ? — de skieur ? — Est-il candidat au brevet de préparation militaire élémentaire ? — Si oui, à quelle Société S. A. G. est-il affilié — Pratique-t-il les sports ? — A quelle Société ? — A obtenu le — du Préfet de — le certificat de capacité N° — pour la conduite des véhicules automobiles : motos — voitures — camions — Est-il radio-télégraphiste — Certificat délivré par

ARME DEMANDÉE

L'intéressé désire-t-il servir : Dans les équipages de la flotte — dans les troupes coloniales — infanterie — ou artillerie — A l'armée du Rhin — ou de la Sarre — en Algérie — en Tunisie — au Maroc — En France (pour les jeunes gens en résidence aux colonies, etc.) — L'intéressé a-t-il un frère accomplissant son service légal — dans quel corps — Désire-t-il servir dans ce corps — L'intéressé a-t-il un frère faisant partie du même appel — Désire-t-il servir dans le même corps

DECISIONS DU CONSEIL DE REVISION

1re ANNEE	2e ANNEE	3e ANNEE	4e ANNEE
3e PARTIE			

T.S.V.P.

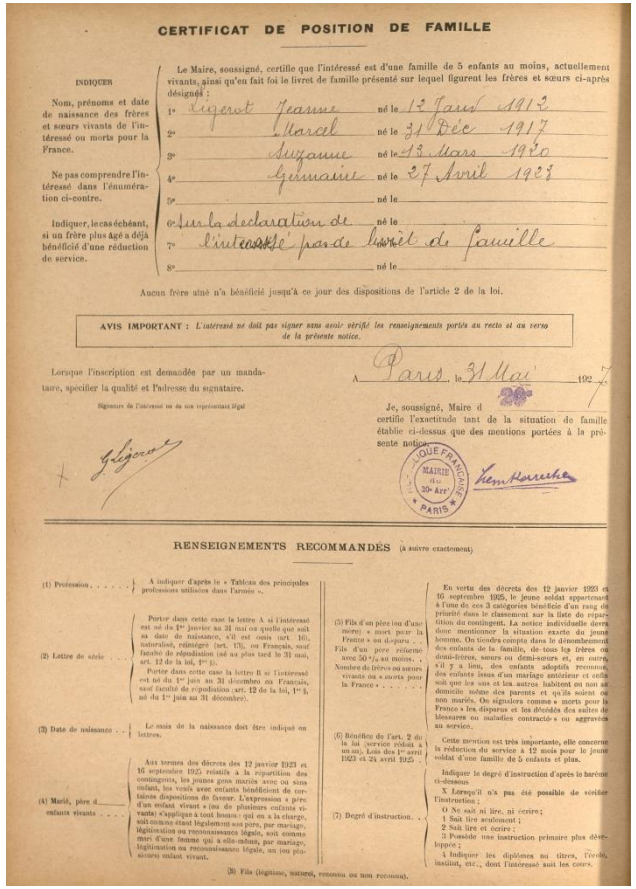

CERTIFICAT DE POSITION DE FAMILLE

INDIQUER — Nom, prénoms et date de naissance des frères et sœurs vivants de l'intéressé ou morts pour la France. — Ne pas comprendre l'intéressé dans l'énumération ci-contre. — Indiquer, le cas échéant, si un frère plus âgé a déjà bénéficié d'une réduction de service.

Le Maire, soussigné, certifie que l'intéressé est d'une famille de 5 enfants au moins, actuellement vivants, ainsi qu'en fait foi le livret de famille présenté sur lequel figurent les frères et sœurs ci-après désignés :

1° Ligerot Jeanne né le 12 Janv 1912 — 2° Marcel né le 31 Déc 1917 — 3° Suzanne né le 13 Mars 1920 — 4° Germaine né le 27 Avril 1923 — 5° — 6° sur la déclaration de l'intéressé pas de livret de famille — 7° — 8° — né le

Aucun frère aîné n'a bénéficié jusqu'à ce jour des dispositions de l'article 2 de la loi.

AVIS IMPORTANT : *L'intéressé ne doit pas signer sans avoir vérifié les renseignements portés au recto et au verso de la présente notice.*

Lorsque l'inscription est demandée par un mandataire, spécifier la qualité et l'adresse du signataire.

Signature de l'intéressé ou de son représentant légal

A Paris le 31 Mai 1927

Je, soussigné, Maire d certifie l'exactitude tant de la situation de famille établie ci-dessus que des mentions portées à la présente notice.

RENSEIGNEMENTS RECOMMANDÉS (à suivre exactement)

(1) Profession — A indiquer d'après le « Tableau des principales professions utilisées dans l'Armée ».

(2) Lettre de série — Porter dans cette case la lettre A si l'intéressé est né du 1er janvier au 31 mai ou quelle que soit sa date de naissance, s'il est omis (art. 16), naturalisé, réintégré (art. 17), ou Français, sauf faculté de répudiation (né au plus tard le 31 mai, art. 12 de la loi, 1er §). Porter dans cette case la lettre B si l'intéressé est né du 1er juin au 31 décembre ou Français, sauf faculté de répudiation (art. 12 de la loi, 1er §, né du 1er juin au 31 décembre).

(3) Date de naissance — Le mois de la naissance doit être indiqué en lettres.

(4) Marié, père de enfants vivants — Aux termes des décrets des 12 janvier 1923 et 16 septembre 1925 relatifs à la répartition des contingents, les jeunes gens mariés avec ou sans enfant, les veufs avec enfants bénéficient de certaines dispositions de faveur. L'expression « père d'un enfant vivant » (ou de plusieurs enfants vivants) s'applique à tout homme : qui en a la charge, soit comme étant légalement son père, par mariage, légitimation ou reconnaissance légale, soit comme mari d'une femme qui a elle-même, par mariage, légitimation ou reconnaissance légale, un ou plusieurs enfants vivant.

(5) Fils d'un père (ou d'une mère) « mort pour la France » ou disparu. Fils d'un père réformé avec 50 % au moins. Nombre de frères ou sœurs vivants ou « morts pour la France ».

(6) Bénéfice de l'art. 2 de la loi (service réduit à un an). Lois des 1er avril 1923 et 24 avril 1925.

(7) Degré d'instruction — En vertu des décrets des 12 janvier 1923 et 16 septembre 1925, le jeune soldat appartenant à l'une de ces 3 catégories bénéficie d'un rang de priorité dans le classement sur la liste de répartition du contingent. La notice individuelle devra donc mentionner la situation exacte du jeune homme. On tiendra compte dans le dénombrement des enfants de la famille, de tous les frères ou demi-frères, sœurs ou demi-sœurs et, en outre, s'il y a lieu, des enfants adoptifs reconnus, des enfants issus d'un mariage antérieur et ceux soit que les uns et les autres habitent ou non au domicile même des parents et qu'ils soient ou non mariés. On signalera comme « morts pour la France » les disparus et les décédés des suites de blessures ou maladies contractées ou aggravées au service.

Cette mention est très importante, elle concerne la réduction du service à 12 mois pour le jeune soldat d'une famille de 5 enfants et plus.

Indiquer le degré d'instruction d'après le barème ci-dessous

X Lorsqu'il n'a pas été possible de vérifier l'instruction ;
0 Ne sait ni lire, ni écrire ;
1 Sait lire seulement ;
2 Sait lire et écrire ;
3 Possède une instruction primaire plus développée ;
4 Indiquer les diplômes ou titres, l'école, institut, etc., dont l'intéressé suit les cours.

(8) Fils (légitime, naturel, reconnu ou non reconnu).

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Après la Seconde Guerre mondiale, le tableau redevient **tableau de recensement communal** ou **liste de recensement cantonal**, selon les arrondissements.

Le nom est différent, mais les informations qu'il contient sont les mêmes que celles de la notice individuelle.

À noter : colonnes « signalement » et « aptitude physique » très rarement renseignées.

Tableau de recensement de 1948, 20e arrondissement. Archives de Paris, 2230W 4.

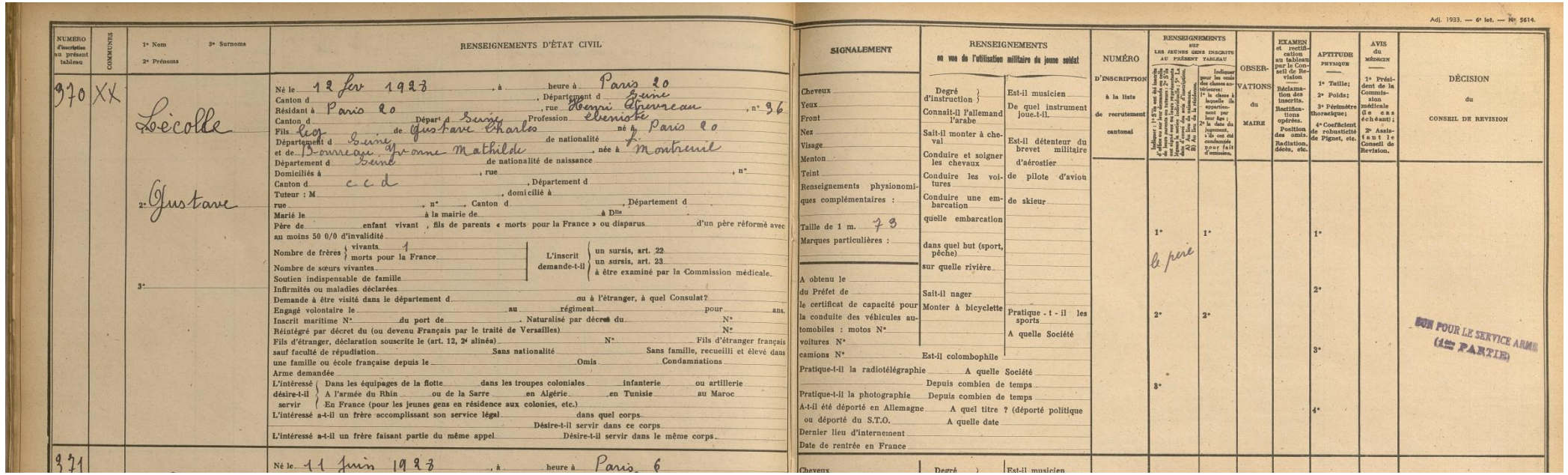

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

À partir de 1970, la **présentation est différente**. Le tableau renseigne alors sur :

- le numéro d'inscription ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile personnel, profession et situation de famille du recensé ;
- les noms, prénoms, nationalité et adresse de ses parents ou de son tuteur ;
- des observations complémentaires : décret de naturalisation, parents étrangers,...
- la date de l'avis d'inscription, adressé éventuellement au maire de la commune du lieu de naissance, ou au maire de la commune du domicile du père, ou, à défaut de la mère ou du tuteur, ou enfin au maire du précédent domicile du recensé ;
- enfin, des indications variables suivant les conditions du recensement : inscription du jeune homme à sa demande ou à celle de ses parents ou tuteur, inscription d'office, appartenance à une autre classe d'âge que celle recensée, inscription comme marin de la marine marchande.

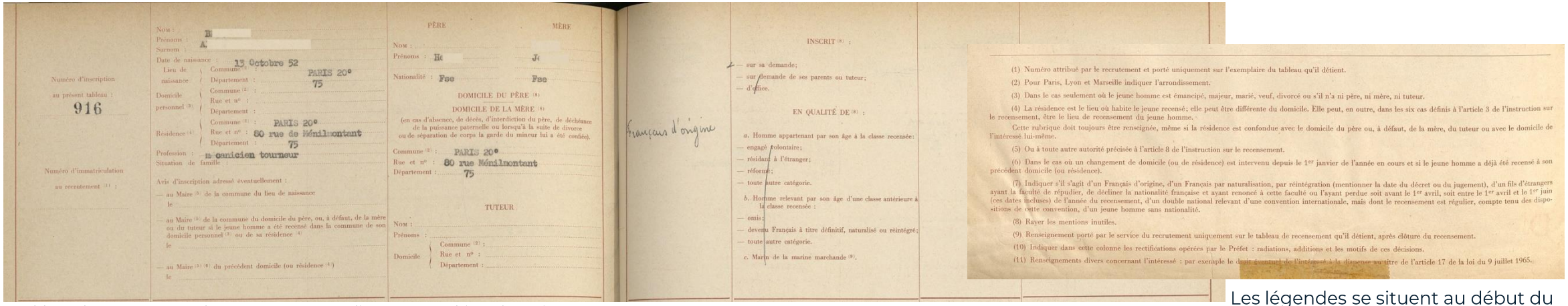

Les légendes se situent au début du tableau.

Tableau de recensement de 1972, 19e-20e arrondissement. Archives de Paris, 1021W 41.
Les noms sont floutés pour respecter les informations relatives à la vie privée des personnes, conformément aux préconisations du Code du patrimoine.

Le recensement

Quels renseignements dans les tableaux de recensement ?

Depuis 1973, la **présentation** est **stabilisée**, mais moins d'informations sont fournies :

- le numéro d'inscription sur la liste ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse du recensé ;
- les attestations relatives à l'accomplissement du service national délivrées par le préfet : demande ou non d'un report d'incorporation, accord ou refus d'une dispense ;
- quelques observations permettant d'éviter les doublons ou les omissions : inscription d'office, décret de naturalisation, signalement du bureau du service national (BSN), inscription dans d'autres mairies et régularisation éventuelle.

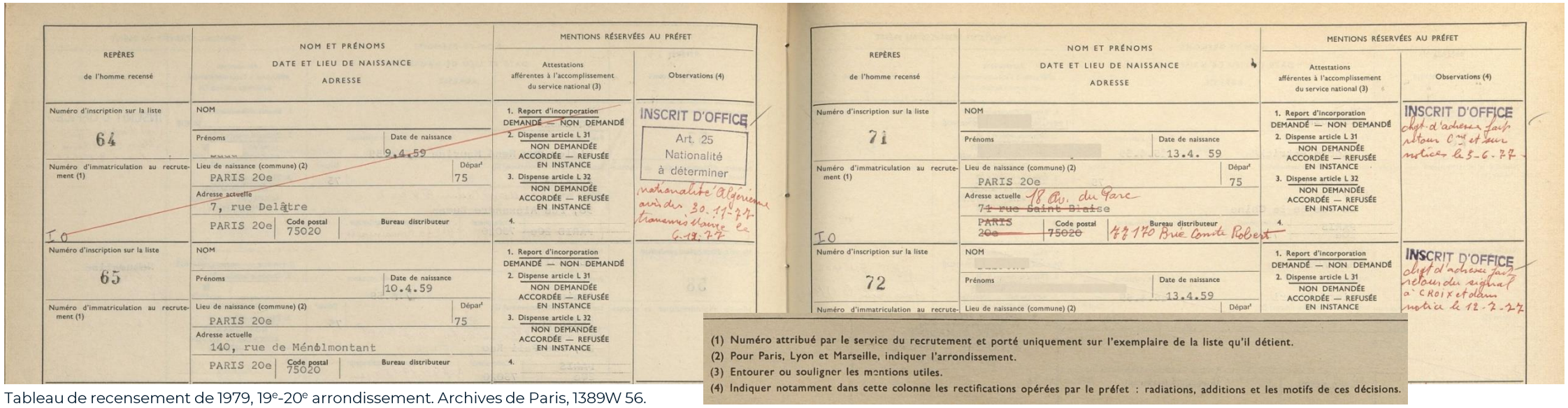

Repères de l'homme recensé	Nom et prénoms, date et lieu de naissance, adresse	Mentions réservées au préfet : Attestations afférentes à l'accomplissement du service national (3)	Observations (4)
Numéro d'inscription sur la liste : 64	NOM	1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ 2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE 3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE 4.	INSCRIT D'OFFICE Art. 25 Nationalité à déterminer nationalité algérienne avis du 30.11.77 transmis classe le 6.12.77
Numéro d'immatriculation au recrutement (1) : I O	Prénoms : [illegible] — Date de naissance : 9.4.59 Lieu de naissance (commune) (2) : PARIS 20e — Départ : 75 Adresse actuelle : 7, rue Delâtre PARIS 20e — Code postal : 75020 — Bureau distributeur		
Numéro d'inscription sur la liste : 65	NOM	1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ 2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE 3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE 4.	
Numéro d'immatriculation au recrutement (1)	Prénoms : [illegible] — Date de naissance : 10.4.59 Lieu de naissance (commune) (2) : PARIS 20e — Départ : 75 Adresse actuelle : 140, rue de Ménilmontant PARIS 20e — Code postal : 75020 — Bureau distributeur		

Repères de l'homme recensé	Nom et prénoms, date et lieu de naissance, adresse	Mentions réservées au préfet : Attestations afférentes à l'accomplissement du service national (3)	Observations (4)
Numéro d'inscription sur la liste : 71	NOM	1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ 2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE 3. Dispense article L 32 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE 4.	INSCRIT D'OFFICE chef d'adresse fait retour Cne et sur notice le 3-6-77
Numéro d'immatriculation au recrutement (1) : I O	Prénoms : [illegible] — Date de naissance : 13.4.59 Lieu de naissance (commune) (2) : PARIS 20e — Départ : 75 Adresse actuelle : 18 Av. du Parc ~~71 rue Saint Blaise~~ ~~PARIS 20e~~ — ~~Code postal : 75020~~ — Bureau distributeur : 77170 Brie Comte Robert		
Numéro d'inscription sur la liste : 72	NOM	1. Report d'incorporation DEMANDÉ — NON DEMANDÉ 2. Dispense article L 31 NON DEMANDÉE ACCORDÉE — REFUSÉE EN INSTANCE	INSCRIT D'OFFICE chef d'adresse fait retour du signal à CROIX et dans notice le 12-7-77
Numéro d'immatriculation au recrute-	Prénoms : [illegible] — Date de naissance : 13.4.59 Lieu de naissance (commune) (2) — Départ		

(1) Numéro attribué par le service du recrutement et porté uniquement sur l'exemplaire de la liste qu'il détient.
(2) Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement.
(3) Entourer ou souligner les mentions utiles.
(4) Indiquer notamment dans cette colonne les rectifications opérées par le préfet : radiations, additions et les motifs de ces décisions.

Tableau de recensement de 1979, 19e-20e arrondissement. Archives de Paris, 1389W 56.

Le recensement : listes de tirage au sort

Quels renseignements dans les listes de tirage au sort ?

Les informations sont quasiment identiques à celles fournies par le tableau de recensement.

De 1816 à 1829, elles indiquent :

- le numéro attribué lors du tirage au sort ;
- les nom, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance, adresse du recensé et de ses parents ;
- la profession du recensé ;
- sa taille (colonne peu remplie les premières années) ;
- le motif d'exemption ou de dispense que le recensé (ou celui qui le représente) se propose de faire valoir devant le conseil de révision (frères aux armées, fils de veuve, marié, épileptique, père aveugle…) et parfois les observations du sous-préfet ;
- la décision motivée du conseil de révision pendant les opérations de levée : exemption ou libération du service national en tant que soutien de famille, ou aptitude au service et affectation ;
- la décision prise par le conseil de révision, après les opérations de levée. Pour les recensés ayant tiré un « mauvais numéro » : décision et motifs de la décision.

À partir de 1829, la colonne sur le degré d'instruction du recensé apparaît.

Jusqu'en 1904, la présentation évolue mais les informations fournies restent les mêmes qu'en 1829.

Le recensement : listes de tirage au sort

Quels renseignements dans les listes de tirage au sort ?

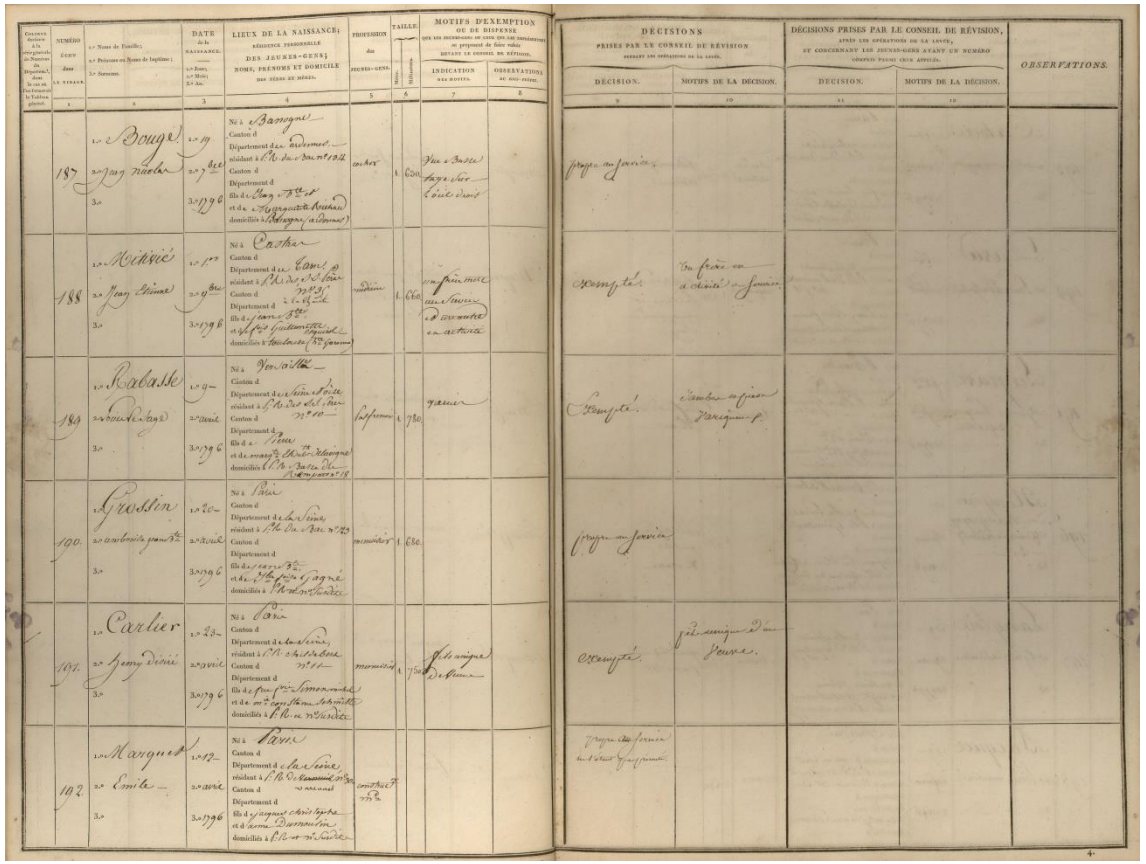

Liste de tirage au sort, 1816, 10e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 9.

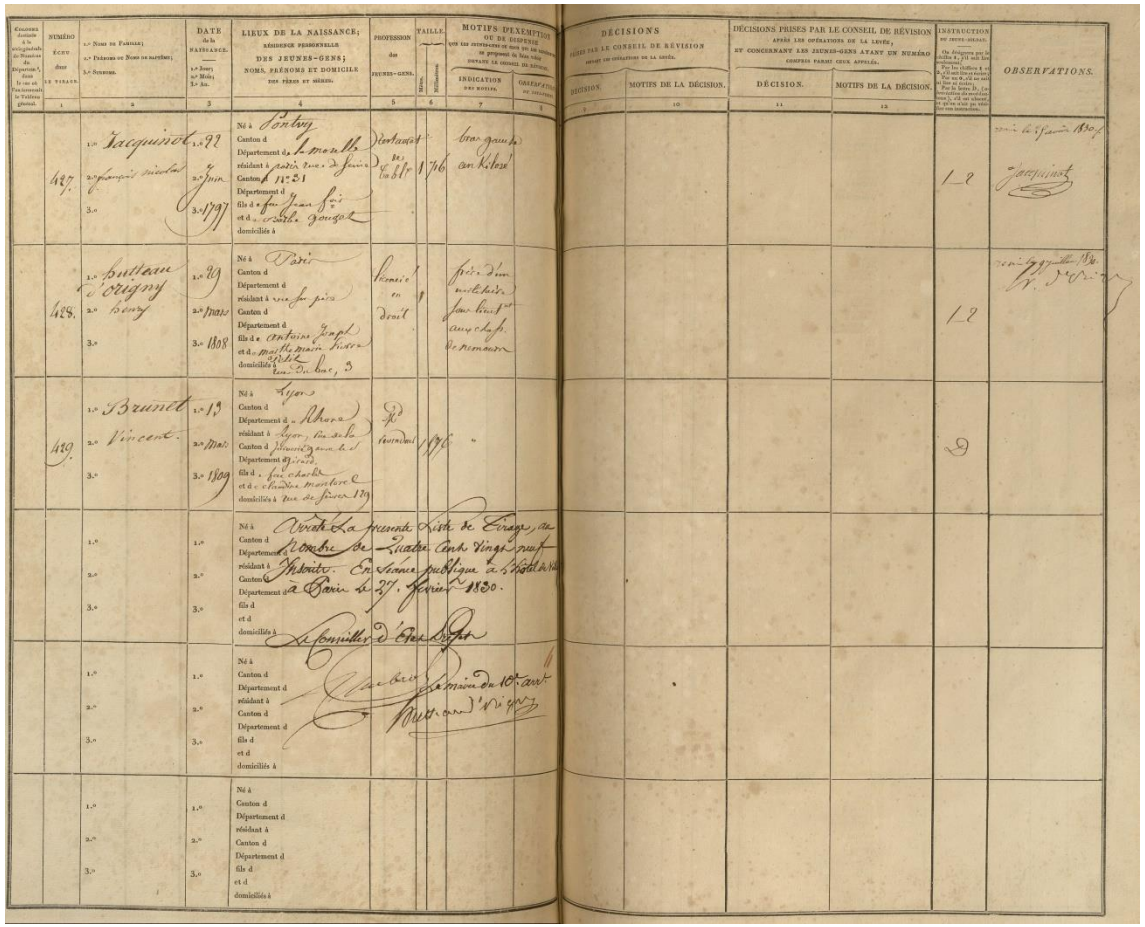

Liste de tirage au sort, 1829, 10e arrondissement (ancien). Archives de Paris, D1R1 32.

Le recensement : procès-verbaux des opérations du conseil de révision

Quels renseignements dans les procès-verbaux des opérations du conseil de révision ?

Les Archives de Paris conservent les **procès-verbaux des opérations du conseil de révision** de 1887 à 1920 et de 1943 à 1970.

De 1887 à 1920, ils sont tenus dans l'ordre chronologique des séances.
Ils donnent le nom des ajournés, exemptés et des conscrits déclarés aptes au service, par classe d'âge. Ils peuvent contenir une ou plusieurs classes de recensement.
Nota bene : les chiffres de la colonne « Observations », le cas échéant, renvoient au **classement** dans les différentes parties de la liste de recrutement cantonal, que l'on trouve dans le **tableau de recensement cantonal**.

Une autre série de procès-verbaux est tenue pour les étrangers au département de la Seine : les jeunes hommes qui ne sont pas nés dans la Seine mais y résident, les fils d'étrangers, les Alsaciens-Lorrains et les omis des classes antérieures.

À partir de 1948, ils sont présentés dans l'ordre du numéro d'inscription au tableau de recensement.
Ils indiquent :

- le numéro matricule du recensé ;
- ses nom, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance ;
- son domicile ;
- le cas échéant, la mention d'aptitude, un sursis d'incorporation, la mention d'une exemption et son motif, ou un engagement volontaire.

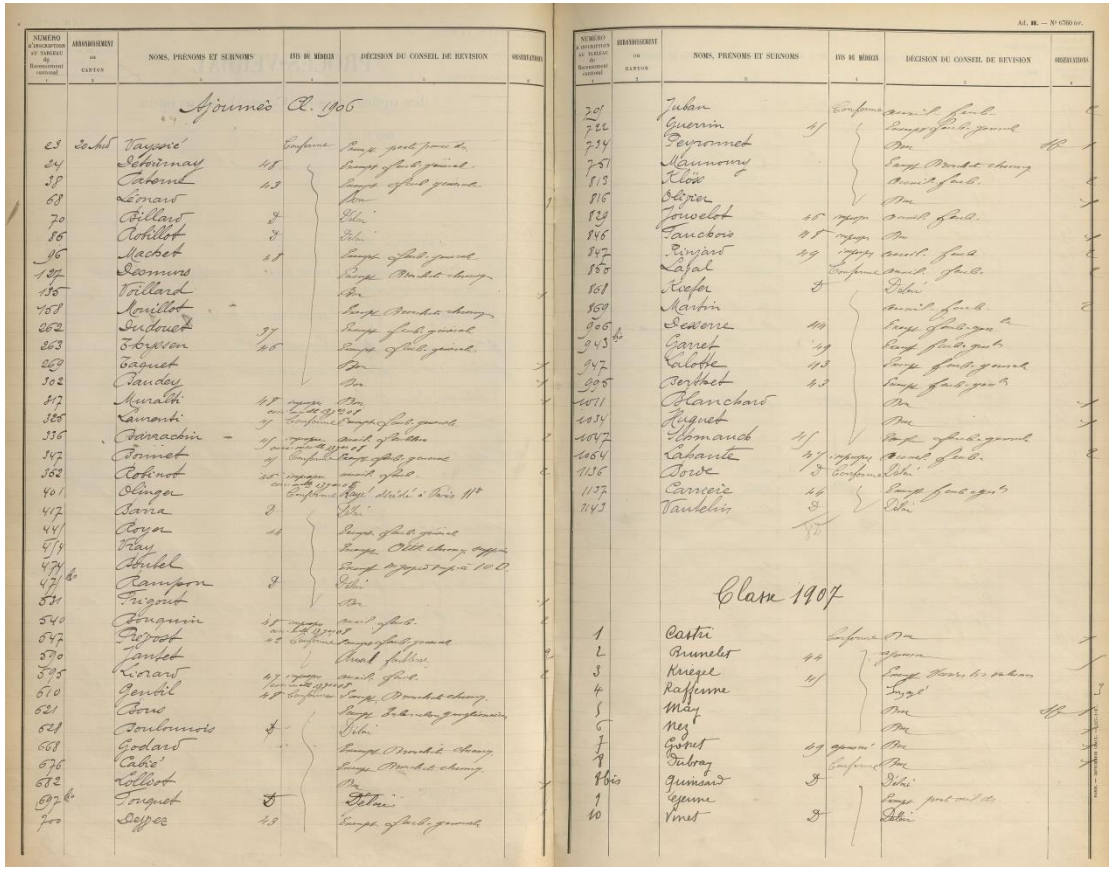

Procès-verbaux des opérations du conseil de révision,
1er - 20e arrondissements, Saint-Denis, Sceaux, 1907. Archives de Paris, D1R1 723.

Le recensement : procès-verbaux des opérations du conseil de révision

Quels renseignements dans les procès-verbaux des opérations du conseil de révision ?

Procès-verbaux des opérations du conseil de révision 18e - 20e arrondissements, 1950. Archives de Paris, 2267W 53.

N°-6029 Inter.

N° D'ORDRE	COMMUNES	NOM, PRENOMS DATE ET LIEU DE NAISSANCE	FILIATION	NATIONALITE	LIENS AVEC L'ARMÉE	CAS PARTICULIER	DECISION du CONSEIL DE REVISION	MOTIF MEDICAL	OBSERVATIONS
1629	XXème	S P 17. 4.1930 Cambrai (Nord)	Fils de Lég. Raphaël Joseph nationalité fr. et de TRICOIRE Valentine nationalité fr. domiciliés à 5, av. Gambetta	Fr.			BON POUR LE SERVICE ARMÉ (1re CATÉGORIE)		avec sursis
1630	XXème	S R 28. 6.1930 Paris (XIVème)	Fils de Lég. François Marie nationalité fr. et de CADORET Marie Françoise nationalité fr. domiciliés à 66, Bd de Charonne	Fr.			BON POUR LE SERVICE ARMÉ (1re CATÉGORIE)		
1631	XXème	S A 1.1.1930 Paris (XIIème)	Fils de Sans renseig. nationalité et de nationalité domiciliés à 85, rue des Haies	fils d'étranger dev. français par naturalisati du père N° 5926 X 34 le 26.4.34			BON POUR LE SERVICE ARMÉ (1re CATÉGORIE)		
1632	XXème	S J 1. 3.1907 Zniesienie (Pologne) lui	Fils de Lég. feu Mezès nationalité Polonaise et de feue Cila nationalité Polonaise domiciliés à 64, r. Pixérecourt	Naturalisé décret du 7.5.48 N° 1319 X 35			EXEMPTÉ (7e PARTIE)	amputation des 2 jambes au 1/3 supérieur	

Le recensement : listes de conscription

Quels renseignements dans les listes de conscription ?

Les Archives de Paris conservent les **listes de conscription** du 8e arrondissement ancien (partie des 3e, 4e, 11e et 12e arrondissements nouveaux) entre 1800 et 1815.

Elles indiquent :

- le nom de la commune ou arrondissement ;
- le numéro d'ordre sur la liste alphabétique de la commune ou sur la liste de tirage au sort ;
- le nom du conscrit, ses prénoms ou noms de baptême, son surnom ou sobriquet ;
- ses date et lieu de naissance ;
- les noms, prénoms et domicile de ses père et mère, éventuellement ceux du tuteur ou curateur en cas de décès des parents ;
- son signalement et sa taille ;
- sa profession et celle de ses parents ;
- colonne d'observations : si ses parents sont encore vivants, s'il habite chez eux ou, s'il habite seul, depuis quand ;
- des informations complémentaires sur la situation familiale du conscrit, les motifs de non présentation, le refus de délivrer les renseignements exigés ou la délivrance de fausses déclarations, etc. ;
- la demande éventuelle d'exception ou d'exemption ;
- le numéro tiré au sort ;
- l'avis de l'administration pour le conseil de recrutement ;
- les décisions motivées du conseil de recrutement.

Le recensement : listes de conscription

Quels renseignements dans les listes de conscription ?

Conscription, 8e arrondissement, 1811. Archives de Paris, D1R1 4.

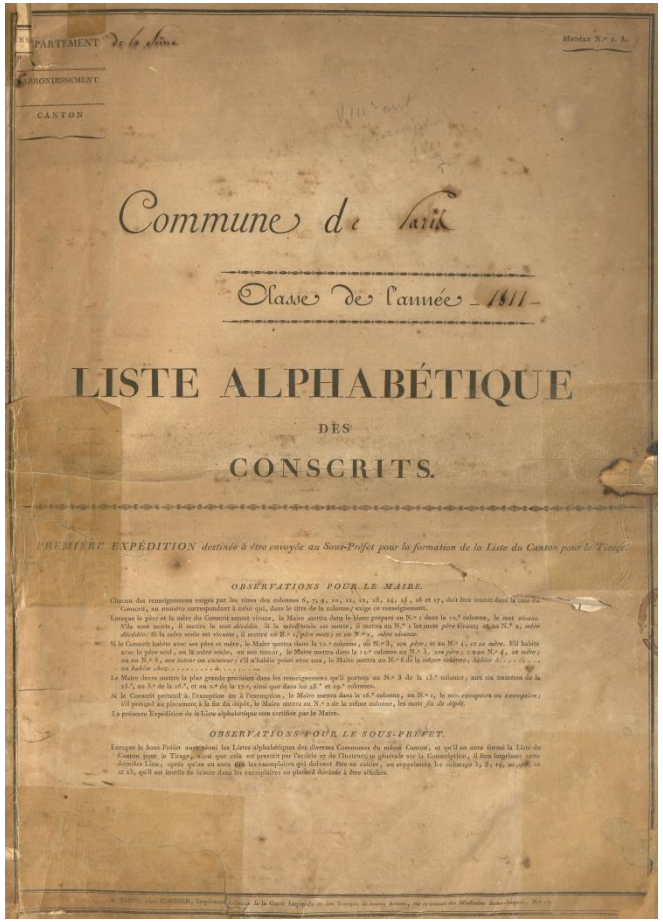

Commune de Paris

Classe de l'année 1811

LISTE ALPHABÉTIQUE DES CONSCRITS.

PREMIÈRE EXPÉDITION destinée à être envoyée au Sous-Préfet pour la formation de la Liste du Canton pour le Tirage.

OBSERVATIONS POUR LE MAIRE.

OBSERVATIONS POUR LE SOUS-PRÉFET.

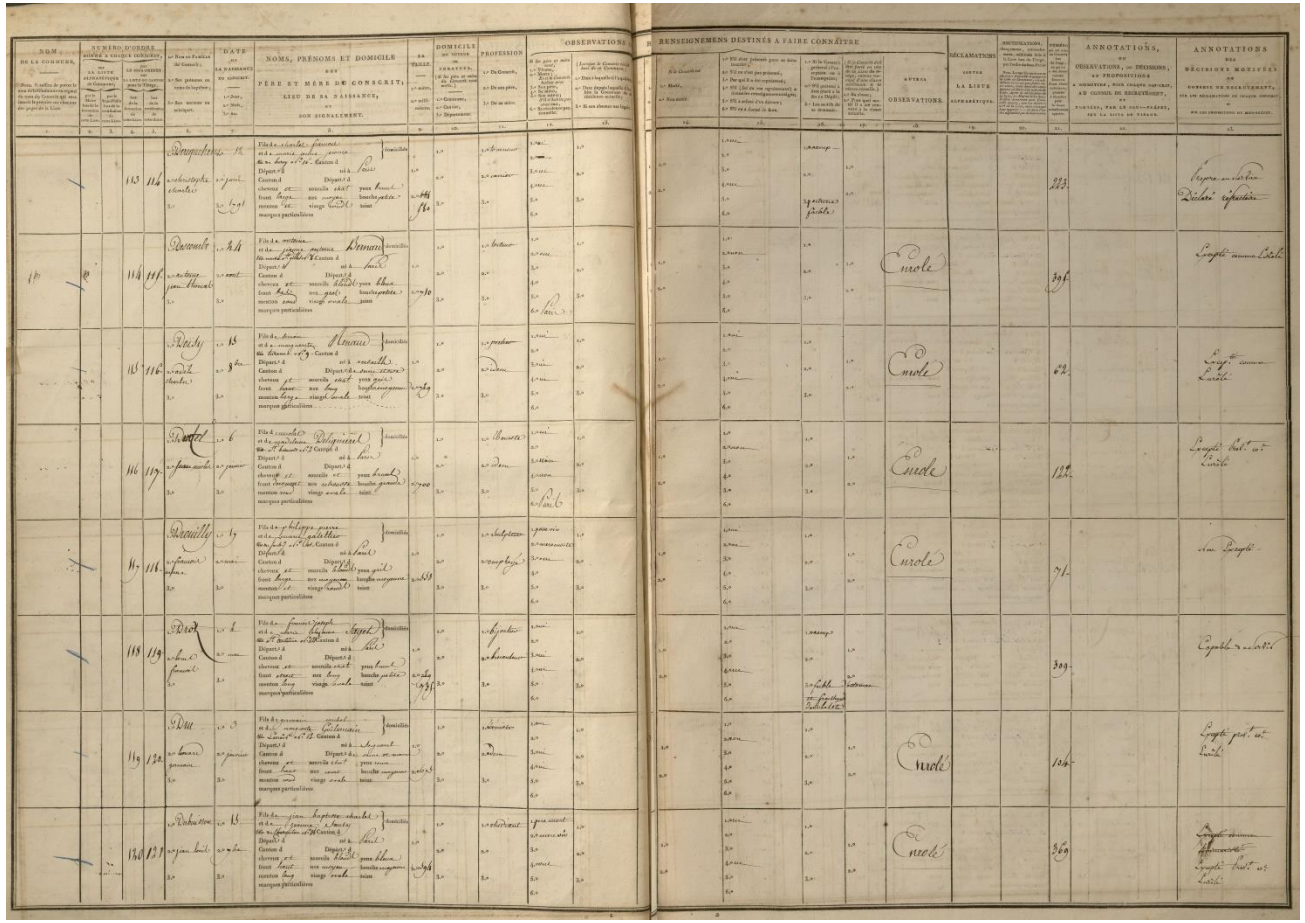

Le recensement : listes de conscription

Quels renseignements dans les listes de conscription ?

Conscription, 8e arrondissement, 1811. Archives de Paris, D1R1 4.

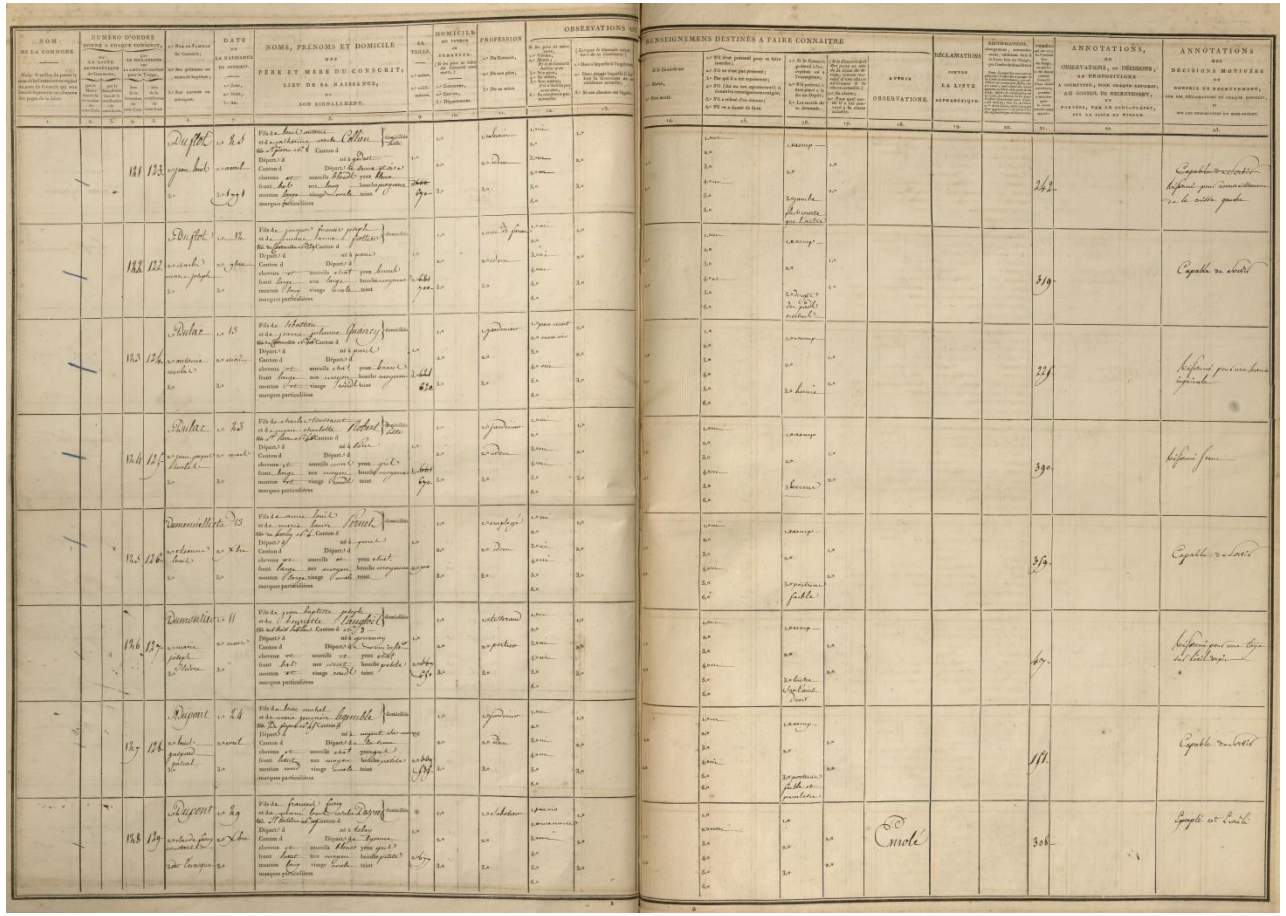

Le recensement : état nominatif des hommes de l'armée territoriale

Quels renseignements dans l'état nominatif des hommes de l'armée territoriale ?

Les Archives de Paris conservent l'**état nominatif des hommes de l'armée territoriale** des 3e et 13e arrondissements nouveaux pour les classes 1855 à 1866.
Il a été établi rétrospectivement en 1875 et 1876.

Il indique :

- un numéro d'ordre ;
- les nom et prénoms, date et lieu de naissance du recensé ;
- sa profession et son adresse ;
- sa situation militaire à l'époque de la levée et du tirage au sort de sa classe : classe, département, arrondissement, canton, numéro de tirage au sort, décision du conseil de révision, affectation et grade militaire ;
- les motifs de dispense ou de réforme que le recensé aurait à faire valoir devant le conseil de révision de l'armée territoriale ;
- la décision du conseil de révision de l'armée territoriale.

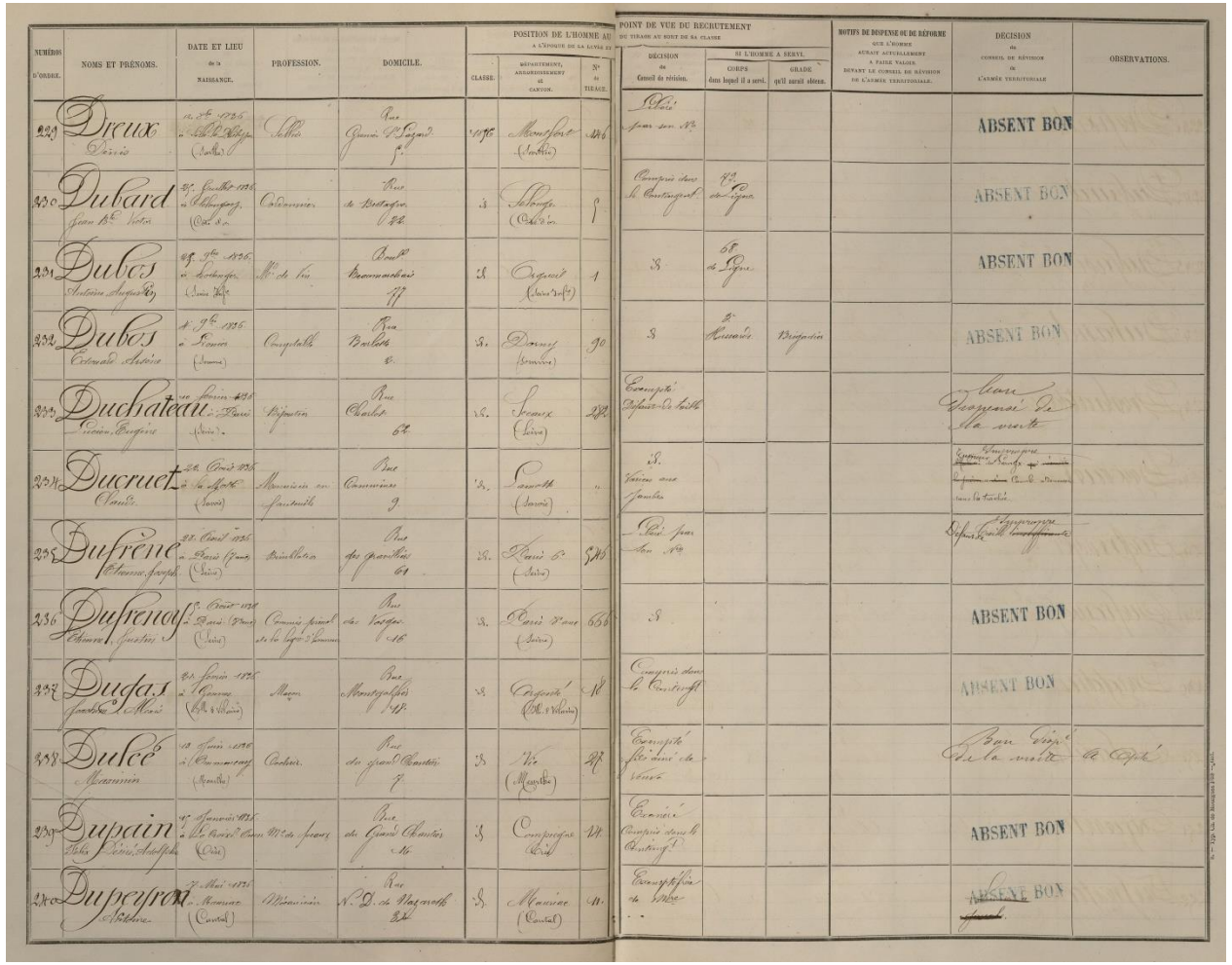

État nominatif des hommes de l'armée territoriale du 3e arrondissement, 1856. Archives de Paris, D1R1 80.

Le recensement : état de recensement de la garde nationale mobile

Quels renseignements dans l'état de recensement de la garde nationale mobile ?

Les Archives de Paris conservent l'**état de recensement de la garde nationale mobile** des 1er, 3e, 7e, 9e, 15e, 17e et 18e arrondissements, uniquement pour les années 1864-1866.

Ces tableaux contiennent les mêmes informations que les tableaux de recensement et la liste de tirage au sort.

Concernant la garde nationale mobile, voir les **sources complémentaires**.

03

Le recensement : faire une recherche

Le recensement

Faire une recherche

➔ Il est préférable de connaître l'année de naissance et la circonscription de recensement.

1. Identifier la classe logique de recensement de la personne recherchée en ajoutant 20 ans à l'année de naissance.

2. Consulter, en fonction de la classe d'appel :
   - le tableau de recensement, si l'on connait l'arrondissement ou le canton de résidence,
   - la liste de tirage au sort, si on ignore le lieu de résidence ou si le tableau de recensement est lacunaire.

➔ En cas de recherche infructueuse, vérifier si le jeune homme n'a pas devancé l'appel ou n'a pas été recensé dans une classe postérieure ou dans un autre département.

Nota bene : les photographies de soldats utilisées pour illustrer les exemples qui suivent sont issus du fonds privées des Archives collectées dans le cadre du centenaire de la guerre 1914/1918, conservé aux Archives de Paris sous la cote D57J 1-13.

Le recensement

Faire une recherche

PARIS | ARCHIVES
Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS PRATIQUES | RECHERCHES | ARCHIVES NUMÉRISÉES | OFFRE PÉDAGOGIQUE | OFFRE CULTURELLE | VOS ARCHIVES

Recensement et recrutement militaires

Accueil > Recherches > Présentation des fonds > Sources généalogiques > Recensement et recrutement militaires

L'opération de recensement militaire est d'abord effectuée par le maire d'arrondissement qui agit au nom de l'État (loi Jourdan, 19 fructidor an VI ou 5 septembre 1798).
Tout homme ayant atteint l'âge de 20 ans devait se faire recenser à la mairie de l'arrondissement où il était domicilié.
La loi du 3 décembre 1803 a institué le tirage au sort avec possibilité de remplacement. En 1872, le service militaire devient universel et le tirage au sort permet d'en déterminer la durée.
La loi du 21 mars 1905 abolit le tirage au sort ainsi que de nombreuses dispenses et établit le service national obligatoire pour tous les jeunes hommes.
La loi du 8 novembre 1997 suspend la conscription et la remplace par la journée d'appel de préparation à la défense.

Le recensement

Faire une recherche

PARIS | ARCHIVES
Le site des Archives de Paris

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil > Inventaires en ligne

Cadre de classement des Archives de Paris

- Cadre de classement des Archives de Paris
  - Sources généalogiques
    - État civil reconstitué (antérieur à 1860) et sources complémentaires
    - État civil à partir de 1860
    - Archevêché
    - Recensements de population
    - Listes électorales et fichiers des électeurs
    - Recensement et recrutement militaires
      - Recensement
      - Recrutement
    - Tables, fiches de décès et déclarations de succession
    - Enfants assistés
  - Permis de construire, cartes et plans de Paris, cadastre. Documents figurés.
  - Archives judiciaires
  - Archives fiscales
  - Administration départementale et régionale
  - Administration communale
  - Archives privées et papiers de famille
  - Bibliothèque et publications officielles

Sources généalogiques

Description

Recensement et recrutement militaires

Le recensement

Faire une recherche

Exemple : Pierre Henri KLEIN, né le 29 avril 1883. Classe 1903.

En 1903, il habite à Sceaux.

Fonds Achile-Dumont, Archives de Paris, D57J 2.

1903	Table alphabétique	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**2Mi21 17**
1903	Liste de tirage au sort	1er-4e	**D1R1 683**
1903	Tableau de recensement	5e	**D1R1 684**
1903	Liste de tirage au sort	5e-8e	**D1R1 685**
1903	Liste de tirage au sort	9e-10e	**D1R1 686**
1903	Liste de tirage au sort	11e-12e	**D1R1 687**
1903	Liste de tirage au sort	13e-14e	**D1R1 688**
1903	Liste de tirage au sort	15e-16e	**D1R1 689**
1903	Liste de tirage au sort	17e-18e	**D1R1 690**
1903	Liste de tirage au sort	19e-20e	**D1R1 691**
1903	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons d'Asnières à Levallois-Perret	**D1R1 692**
1903	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons de Neuilly à Saint-Ouen	**D1R1 693**
1903	Liste de tirage au sort	Sceaux	**D1R1 694**
1903	Procès-verbaux des opérations du conseil de révision	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**D1R1 666**

Le recensement

Faire une recherche

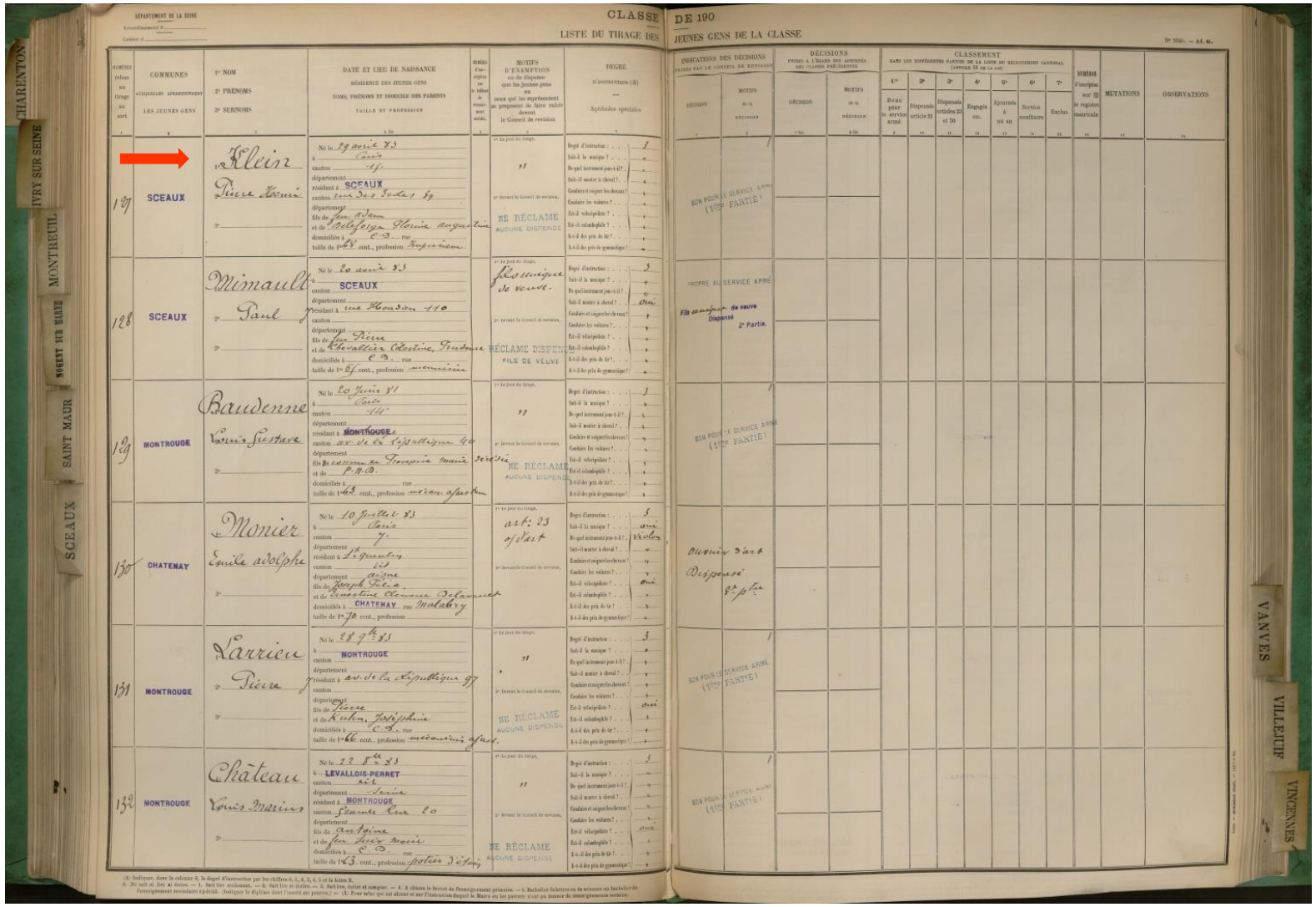

Liste de tirage au sort, Sceaux, 1903.
Archives de Paris, D1R1 694.

Le recensement

Faire une recherche

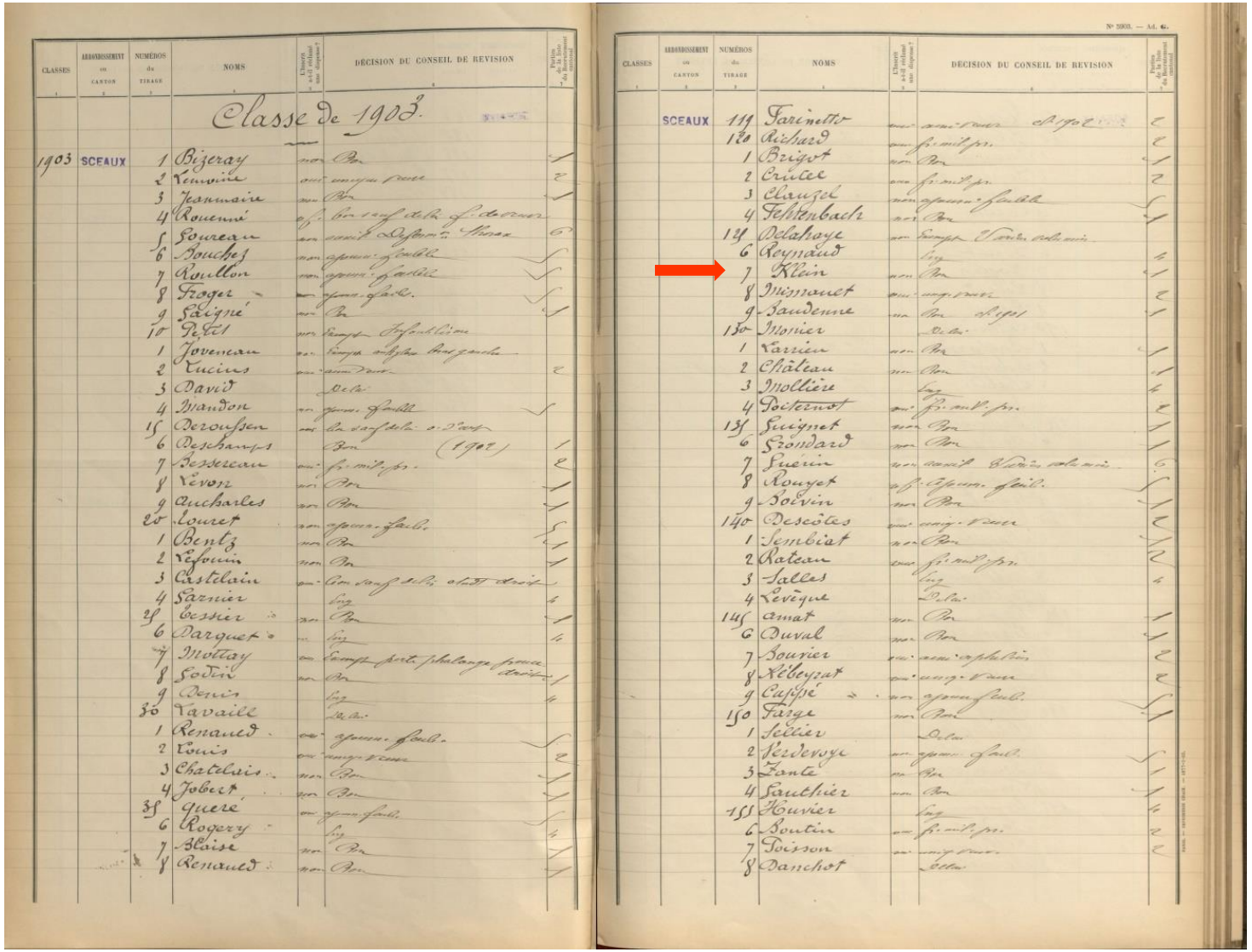

Classe de 1903.

CLASSES	ARRONDISSEMENT OU CANTON	NUMÉROS du TIRAGE	NOMS	L'homme a-t-il droit à un dégrèvement ?	DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION	Parties de la liste de Recrutement cantonal
1903	SCEAUX	1	Bizeray	non	Bon	1
		2	Venoire	oui	ampu pouce	2
		3	Jeanmaire	non	Bon	1
		4	Rouenné	oui	Bon sauf delle oeil droit	
		5	Foureau	non	ancien Diplômé Sursis	6
		6	Bouchez	non	opération oreille	
		7	Roullon	non	opération oreille	
		8	Froger	non	opération oreille	
		9	Saigné	non	Bon	1
		10	Petit	non	Exempt Infirmité	
		1	Jovenaux	non	Exempt ankylose hanche	
		2	Lucius	non	ancien Sursis	2
		3	David		Delta	
		4	Wandon	non	opération oreille	
		15	Deroussen	non	Ex sauf delle oeil droit	
		6	Deschamps		Bon (1902)	1
		7	Besseau	oui	fr. mil. pr.	2
		8	Vévon	non	Bon	1
		9	Auchartes	non	Bon	1
		20	Louret	non	opération oreille	
		1	Bentz	non	Bon	1
		2	Vérouin	non	Bon	1
		3	Castelain	non	Bon sauf delle, oeil droit	
		4	Garnier		Leg	4
		25	Cessier	non	Bon	1
		6	Darquet	non	Leg	4
		7	Mottay	non	Exempt perte phalange pouce droit	
		8	Godin	non	Bon	1
		9	Denis		Leg	4
		30	Travaille		Delta	
		1	Renaud	non	opération oreille	
		2	Louis	non	ancien Sursis	2
		3	Chatelais	non	Bon	1
		4	Jobert	non	Bon	1
		35	Guere	non	opération oreille	
		6	Rogery		Leg	4
		7	Blaise	non	Bon	1
		8	Renaud	non	Bon	1
	SCEAUX	119	Farinette	non	ancien Sursis Diplôme	2
		120	Richard	non	fr. mil. pr.	2
		1	Brigot	non	Bon	1
		2	Cristel	non	fr. mil. pr.	2
		3	Clauzel	non	opération oreille	
		4	Fehtenbach	non	Bon	1
		125	Delahaye	non	Exempt Sursis ancien	
		6	Reynaud		Leg	4
		7	Klein	non	Bon	1
		8	Missonet	non	ancien Sursis	2
		9	Baudenne	non	Bon Diplôme	1
		130	Monier		Delta	
		1	Varrin	non	Bon	1
		2	Château	non	Bon	1
		3	Mollière		Leg	4
		4	Poiternot	non	fr. mil. pr.	2
		135	Guignet	non	Bon	1
		6	Grondard	non	Bon	1
		7	Guerin	non	ancien Sursis ancien	6
		8	Rouyet	oui	opération oreille	
		9	Solvin	non	Bon	1
		140	Descôtes	non	ancien Sursis	2
		1	Sembiat	non	Bon	1
		2	Rateau	non	fr. mil. pr.	2
		3	Salles		Leg	4
		4	Lévêque		Delta	
		145	Amat	non	Bon	1
		6	Duval	non	Bon	1
		7	Bourier	non	ancien Diplôme	2
		8	Hébeyzat	non	ancien Sursis	2
		9	Cuisé	non	opération oreille	
		150	Farge	non	Bon	1
		1	Sellier		Delta	
		2	Vérdevoye	non	opération oreille	
		3	Fanta	non	Bon	1
		4	Sauthier	non	Bon	1
		155	Huvier		Leg	4
		6	Boutin	non	fr. mil. pr.	2
		7	Poisson	non	ancien Sursis	2
		8	Danchot		Delta	

Procès-verbaux des opérations
du conseil de révision, 1er-20e arrondissements,
Saint-Denis, Sceaux, 1903.
Archives de Paris, D1R1 666.

Le recensement

Faire une recherche

Exemple : Alexandre BROUSSET-GAILLARDE, né le 4 août 1876. Classe 1896.
En 1896, il habite à Paris 20e.

Fonds Armand, Archives de Paris, D57J 3.

1896	Table alphabétique	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**2Mi21 14**
1896	Liste de tirage au sort	1er-4e	**D1R1 576**
1896	Tableau de recensement	5e	**D1R1 577**
1896	Liste de tirage au sort	5e-8e	**D1R1 578**
1896	Liste de tirage au sort	9e-10e	**D1R1 579**
1896	Liste de tirage au sort	11e-12e	**D1R1 580**
1896	Liste de tirage au sort	13e-14e	**D1R1 581**
1896	Liste de tirage au sort	15e-16e	**D1R1 582**
1896	Liste de tirage au sort	17e-18e	**D1R1 583**
1896	Liste de tirage au sort	19e-20e	**D1R1 584**
1896	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons d'Asnières à Levallois-Perret	**D1R1 585**
1896	Liste de tirage au sort	Saint-Denis, cantons de Neuilly à Saint-Ouen	**D1R1 586**
1896	Liste de tirage au sort	Sceaux	**D1R1 587**
1896	Procès-verbaux des opérations du Conseil de Révision	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**D1R1 559**
1896	Procès-verbaux des opérations du conseil de révision des ajournés (1895-1896)	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**D1R1 574**
1896	Procès-verbaux des opérations du conseil de révision des ajournés (1896-1897)	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**D1R1 588**
1896	Table alphabétique des exemptés et réformés révisés en 1914-1915 (1893-1899)	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**D1R1 545**
1896	Table alphabétique de A à K des exemptés et réformés n°2 et engagés spéciaux (1896-1914)	1er-20e Saint-Denis, Sceaux	**D1R1 589**

Le recensement

Faire une recherche

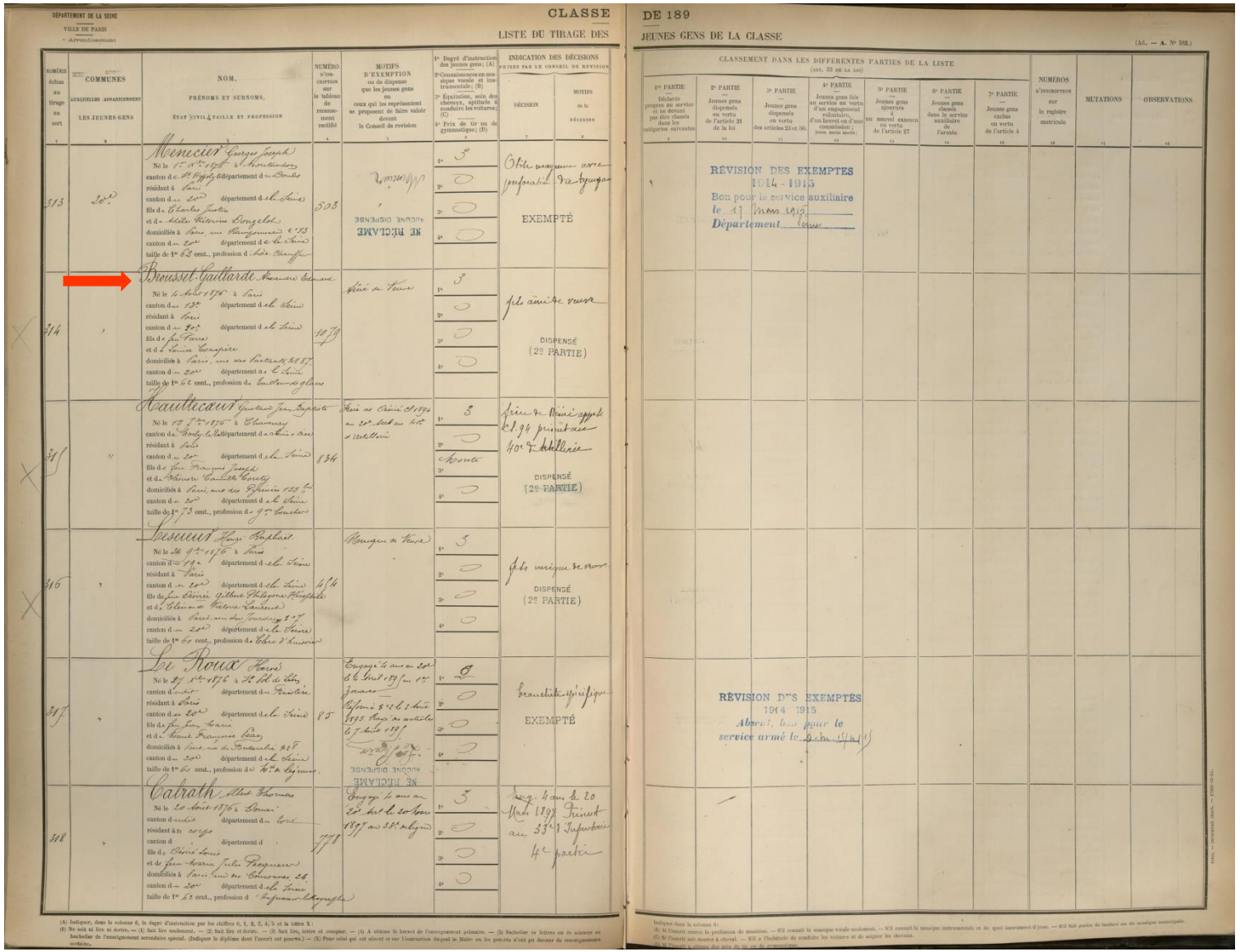

Liste de tirage au sort, 19e-20e arrondissements, 1896.
Archives de Paris, D1R1 584.

Le recensement

Faire une recherche

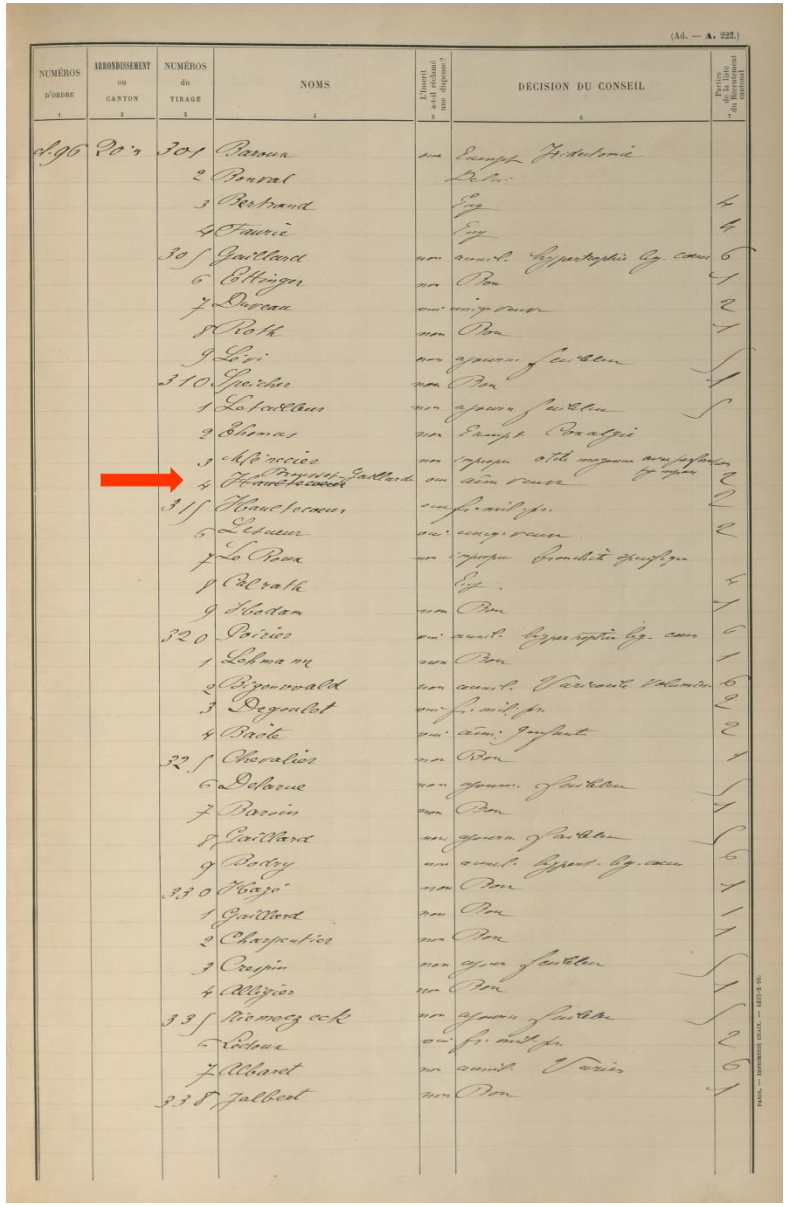

1896, Procès-verbaux des opérations du conseil de révision, 1er-20e arrondissements, Saint-Denis, Sceaux. Archives de Paris, D1R1 559.

04

Le recrutement

Typologie et présentation des sources

Le recrutement

Typologie des documents

Il existe deux grands ensembles documentaires :

- les tables alphabétiques (1864-1940) ;
- les registres matricules (1859-1940).

Ils sont complétés par :

- les feuillets nominatifs de contrôle (1910-1940) ;
- les listes matricules (1867, 1887-1889, 1907, 1916, 1919) ;
- les tableaux d'affectation (1864-1869).

Origine des documents : Ministère de la Défense, gouvernement militaire de Paris
Cotes : D3R1 80-457, 2Mi 1 36-40, D4R1 1-3862
Référence de l'instrument de recherche : I.6.1 (répertoire numérique)
Délai de communicabilité : tables alphabétiques sont librement communicables. Pour les **registres matricules** : 50 ans, sous réserve de la présence d'informations mettant en cause le secret médical (délai de 120 ans à compter de l'année de naissance de l'intéressé ou 25 ans à compter de sa date de décès) ou concernant des affaires portées devant les juridictions (délai de 75 ans), conformément au Code du Patrimoine, art L. 213-2.

Le recrutement

Quels renseignements dans les tables alphabétiques ?

Les **tables alphabétiques** sont établies par classe et par bureau de recrutement, lui-même déterminé par l'arrondissement ou le canton de résidence à l'année des classes.
Elles indiquent les nom, prénoms et numéro de matricule des conscrits.

Il existe une liste principale et une liste complémentaire :

- la liste principale comprend les conscrits recrutés lors de l'appel de leur classe ainsi que les exemptés, ajournés et dispensés à partir de 1923 ;
- la liste complémentaire comprend les conscrits hors classe : conscrits ayant devancé l'appel, omis, naturalisés, ré immatriculés. Le numéro de volume indique alors l'année des classes dans laquelle il convient de rechercher le conscrit, et son numéro de matricule.

À noter : entre 1864 et 1871, les soldats du contingent et les gardes nationaux figurent dans les mêmes tables.

Le recrutement

Quels renseignements dans les tables alphabétiques ?

Exemple : Émile GALOPIN, omis de la classe 1872, figure dans la liste complémentaire des tables alphabétiques de recrutement de la classe 1872. Le numéro de volume renvoie à l'année où il a été effectivement recruté, ici 1889. On le retrouve bien dans la liste principale pour l'année 1889.

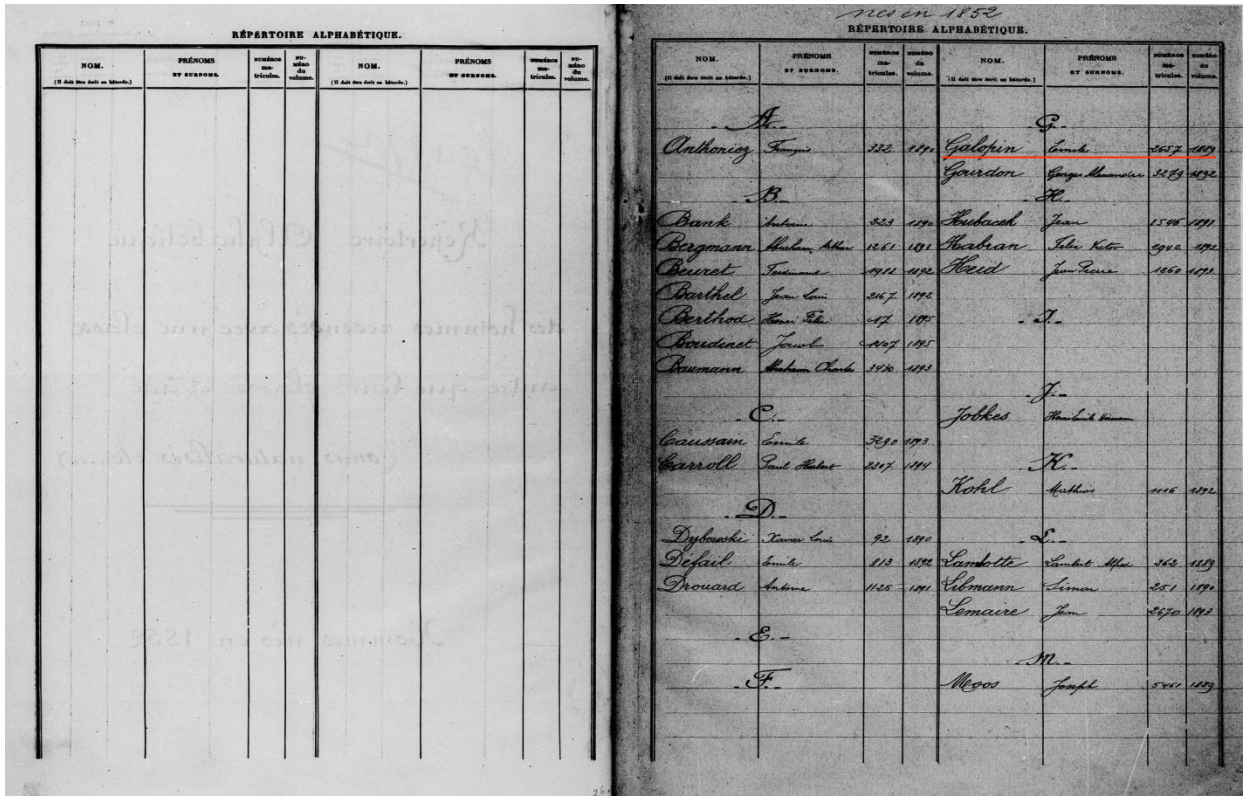

Table alphabétique de 1872, 2e bureau, liste complémentaire.
Archives de Paris, D3R1 353.

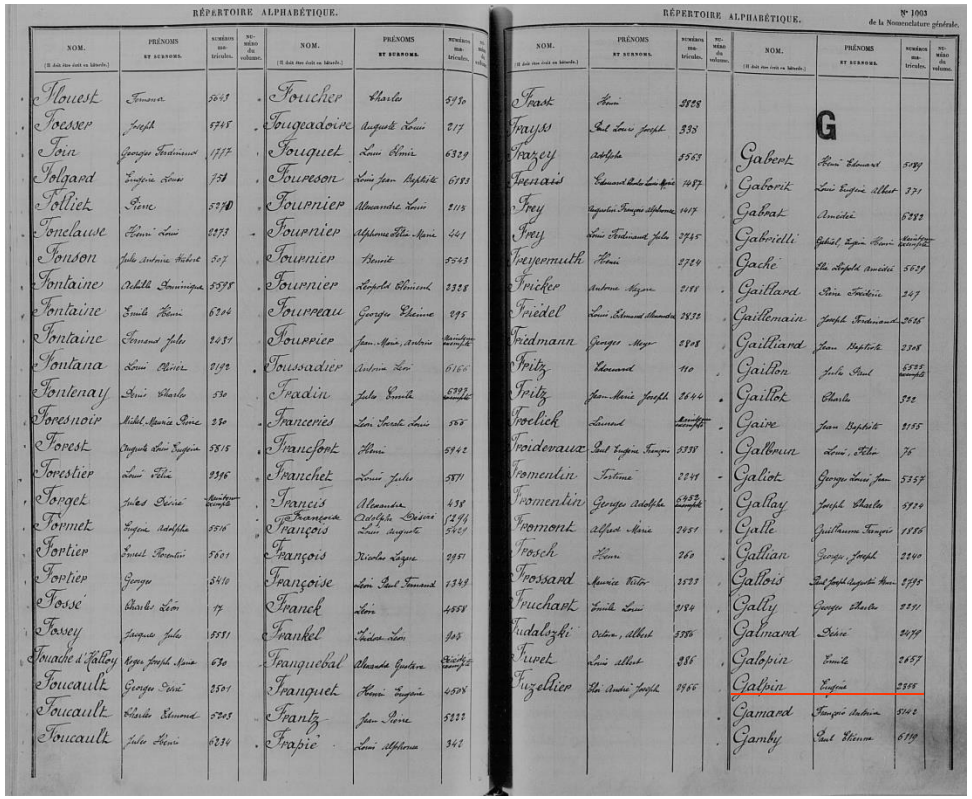

Table alphabétique de 1889, 2e bureau, liste principale.
Archives de Paris, D3R1 113.

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Les **registres matricules** sont tenus régulièrement depuis 1867 par les autorités militaires. Les Archives de Paris en conservent de plus anciens, remontant à 1859.

- À partir de la classe 1872, les registres matricules des bureaux de recrutement de la Seine concernent exclusivement les conscrits de nationalité française ou naturalisés, résidant dans le département au moment de l'appel de leur classe (sans qu'ils en soient forcément originaires).
- À partir de 1923, les exemptés (pour raison de santé) et les dispensés (soutien familial, membres de l'enseignement ou du clergé) sont également immatriculés dans les registres.
- Les Archives de Paris conservent les registres matricules :
    - à partir de 1887 : des engagés volontaires dans la Légion étrangère ;
    - à partir de 1908 : des conscrits résidant en Indochine au moment de l'appel de leur classe ;
    - à partir de 1926 : des conscrits résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon au moment de l'appel de leur classe ;
    - à partir de 1929 : des conscrits résidant à Madagascar et Pondichéry au moment de l'appel de leur classe.

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Les **registres matricules** contiennent les états signalétiques et des services (ESS) des conscrits. Il existe un état par conscrit et 500 états signalétiques sont regroupés par volume relié.
Pour chaque conscrit immatriculé, on y trouve les informations suivantes :

- date et lieu de naissance ;
- nom et adresse des parents ;
- profession, degré d'instruction ;
- renseignements morphologiques (taille, couleurs des yeux et des cheveux…) ;
- carrière militaire avec mentions des diverses affectations, des blessures, des citations et des décorations obtenues, voire des condamnations ;
- adresses successives jusqu'à la libération des obligations militaires ;
- parfois, date et lieu de décès.

À partir de 1906, une case dédiée aux campagnes, blessures, actions d'éclat et décorations apparaît.

À partir de 1911, une case dédiée aux antécédents judiciaires est ajoutée.

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Alexandre Brousset-Gaillarde.
Classe 1896, Seine 1er bureau, matricule n°2269.
Archives de Paris, D4R1 875.

Fonds Armand, Archives de Paris, D57J 3.

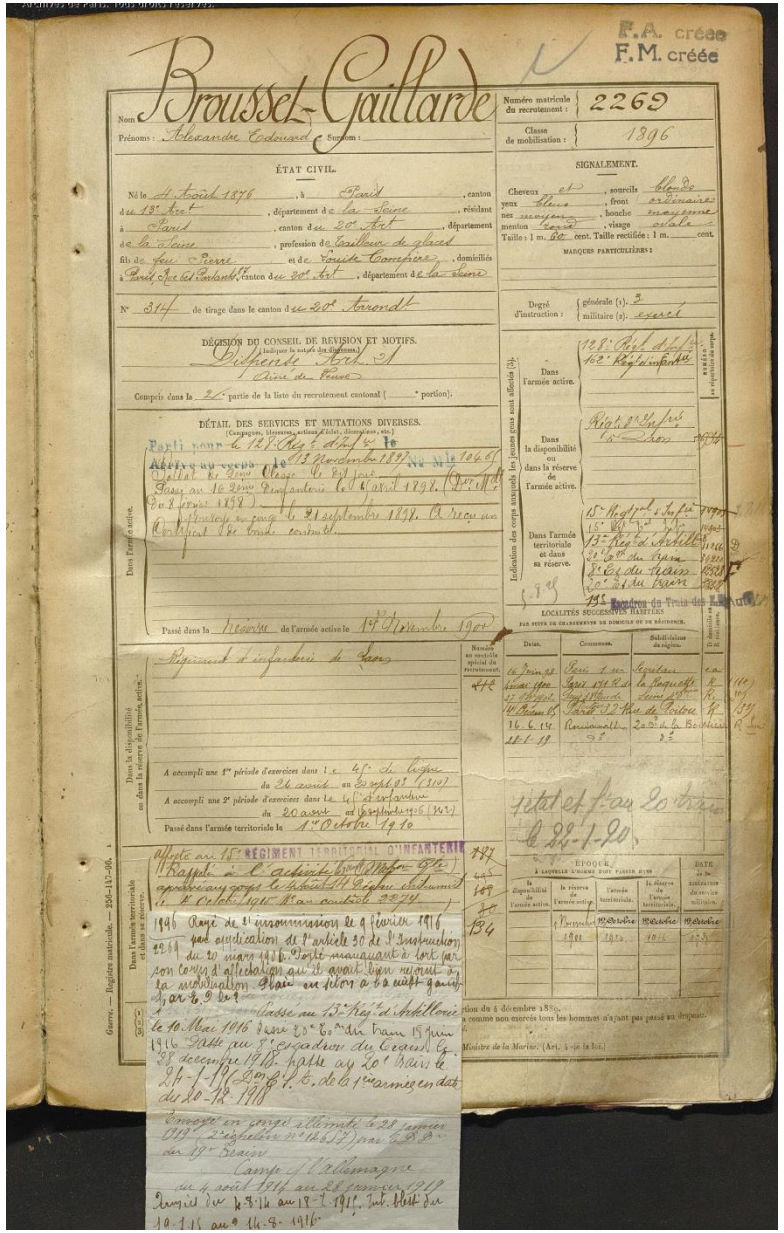

Brousset-Gaillarde

F.A. créée
F.M. créée

Numéro matricule du recrutement : 2269
Classe de mobilisation : 1896

Nom : Brousset-Gaillarde
Prénoms : Alexandre Edouard
Surnom :

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 août 1876, à Paris, canton du 13e Art, département de la Seine, résidant à Paris, canton du 20e Art, département de la Seine, profession de Tailleur de glaces, fils de feu Pierre et de Toute Compétente, domiciliés à Paris, 3 rue de Tourlaque, canton du 20e Art, département de la Seine.

N° 314 de tirage dans le canton du 20e Arrondt

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez rectiligne, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.
Taille : 1 m. 50 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2). exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
(Indiquer le numéro des diagnostics.)
Bilhende Art. 3
Aine du Pouce

Compris dans la 2e partie de la liste du recrutement cantonal (1re portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti pour le 12e Rég. d'Inf. le 16 Novembre 1897 (Bon n° 1046)
Arrivé au corps le 13 Novembre 1897
Obtient le 2e rang. Classe le 1er juin 1898.
Passe au 16e Rgt d'infanterie le 6 avril 1898. (Bon n° 1)
(Du 8 février 1898)
Proposé en vue de la 2e classe le 21 septembre 1898. A reçu un certificat de bonne conduite.

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1901

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régiment d'infanterie de Laon

A accompli une 1re période d'exercices dans le 4e de ligne du 24 août au 8 sept. 01 (310)
A accompli une 2e période d'exercices dans le 4e d'infanterie du 20 août au 8 septembre 06 (322)
Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1910

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Affecté au 15e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE
Rappelé à l'activité [illegible] 1914 [illegible] 1er Août 1914 au contrôle 3274
1916 Reçu de 1re convocation le 9 février 1916 par application de l'article 30 de l'Instruction du 20 mars 1916. Doit rejoindre son corps d'affectation qui il avait bien rejoint lors de la mobilisation. Mais en fait a été gardé jusqu'au 3 [illegible]
Passe au 15e Rég. d'Infanterie le 10 Mai 1916 puis 20e Cie du train 15 juin 1916. Passe au 5e escadron du train le 28 décembre 1916. passe au 20e Bataillon le 24-1-19 [illegible] G.Q.G. de la 1re armée en date du 20-12-1918
Envoyé en congé illimité le 28 janvier 1919 2e section n° 14517 par G.D.D. du 19e Train
Campagne d'Allemagne
du 4 août 1914 au 28 janvier 1919
Arrivée le 4-8-14 au 18-1-1919. Inf. Etat-Major 10-1-15 au 4-8-1916

Fait et f. au 20e train le 24-1-20

Guerre. — Registre matricule. — 255-147-06.

Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Eugène RÉGNAUT
Classe 1907, Seine 4e bureau, matricule n°637.
Archives de Paris, D4R1 1428.

Fonds Luszpinski, Archives de Paris, D57J 2.

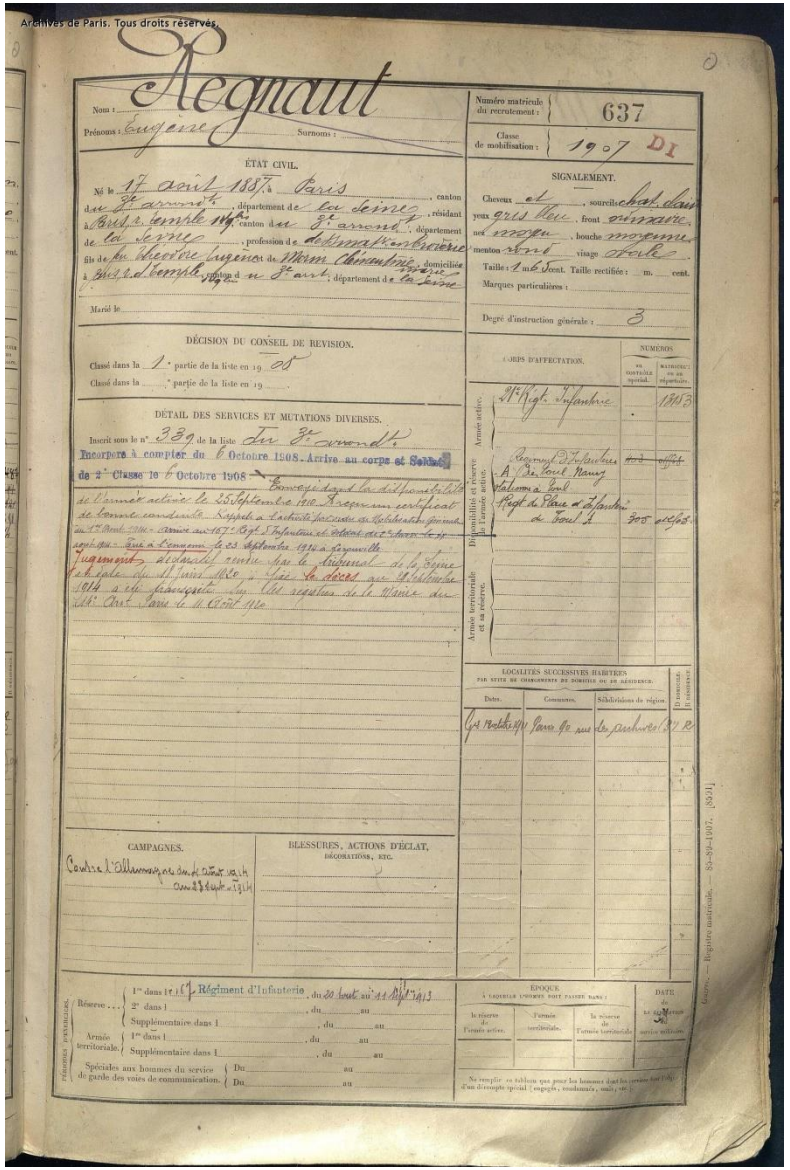

Archives de Paris. Tous droits réservés.

Nom : Regnaut
Prénoms : Eugène
Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 637
Classe de mobilisation : 1907 D1

ÉTAT CIVIL.
Né le 17 août 1887 à Paris, canton du 3e arrondt, département de la Seine, résidant à Bois le Comte 14e, canton du 3e arrondt, département de la Seine, profession de demeurant extérieur
fils de feu Théodore Eugène de Marie Clémentine, domiciliée à Bois le Comte 14e, canton du 3e arrt, département de la Seine
Marié le

SIGNALEMENT.
Cheveux et, sourcils châtain, yeux gris bleu, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.
Taille : 1 m 65 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :
Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
Classé dans la 1 partie de la liste en 1908
Classé dans la partie de la liste en 19

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit sous le n° 339 de la liste du 3e arrondt
Incorporé à compter du 6 Octobre 1908. Arrivé au corps et Soldat de 2e Classe le 6 Octobre 1908
Envoyé dans la disponibilité de l'armée active le 25 Septembre 1910 A reçu un certificat de bonne conduite. Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation générale au 1er Août 1914 - Arrivé au 167e Régt d'Infanterie et Soldat de 2e classe le 14 Août 1914 - Tué à l'ennemi le 23 Septembre 1914 à Tergnier
Jugement déclaratif rendu par le Tribunal de la Seine en date du 28 Janvier 1920 ; Mort le décès par 28 Octobre 1914 a été transcrit sur les registres de la Mairie du 14e Arrt Paris le 11 Août 1920

CORPS D'AFFECTATION. / NUMÉROS (au contrôle spécial / matricule au répertoire)
Armée active : 27e Régt Infanterie — 1913
Disponibilité et réserve de l'armée active : Régiment d'Infanterie A Le Coul Nancy — ~~1913~~ ~~1914~~ ; Valence à Coul — ; Régt de Place et Infanterie de Coul 4 — 305 — 1568
Armée territoriale et sa réserve :

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
Dates. / Communes. / Subdivisions de région. / Numéros de matricule au répertoire.
[illegible] Paris 4e sur la perdure 1 R

CAMPAGNES.
Contre l'Allemagne du 4 Août 1914 au 23 Sept. 1914

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

RÉMONTES PARTICULIÈRES.
Réserve : 1re dans le 1 Régiment d'Infanterie, du 20 Août au 11 Sept. 1913 ; 2e dans le ; Supplémentaire dans le
Armée territoriale : 1re dans le ; Supplémentaire dans le
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au ; Du au

ÉPOQUE (À LAQUELLE L'HOMME FAIT PARTIE DANS) : la réserve de l'armée active. / l'armée territoriale. / la réserve de l'armée territoriale.
DATE de la mise en route pour la partie active.
Ne remplir ces tableaux que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, rengagés, ouvriers, etc.).

Guerre. — Registre matricule. — 83-Sn-1907. (5501).

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Georges MOREAU
Classe 1917, Seine 4e bureau, matricule n°1873.
Archives de Paris, D4R1 2000.

Fonds Moreau, Archives de Paris, D57J 2.

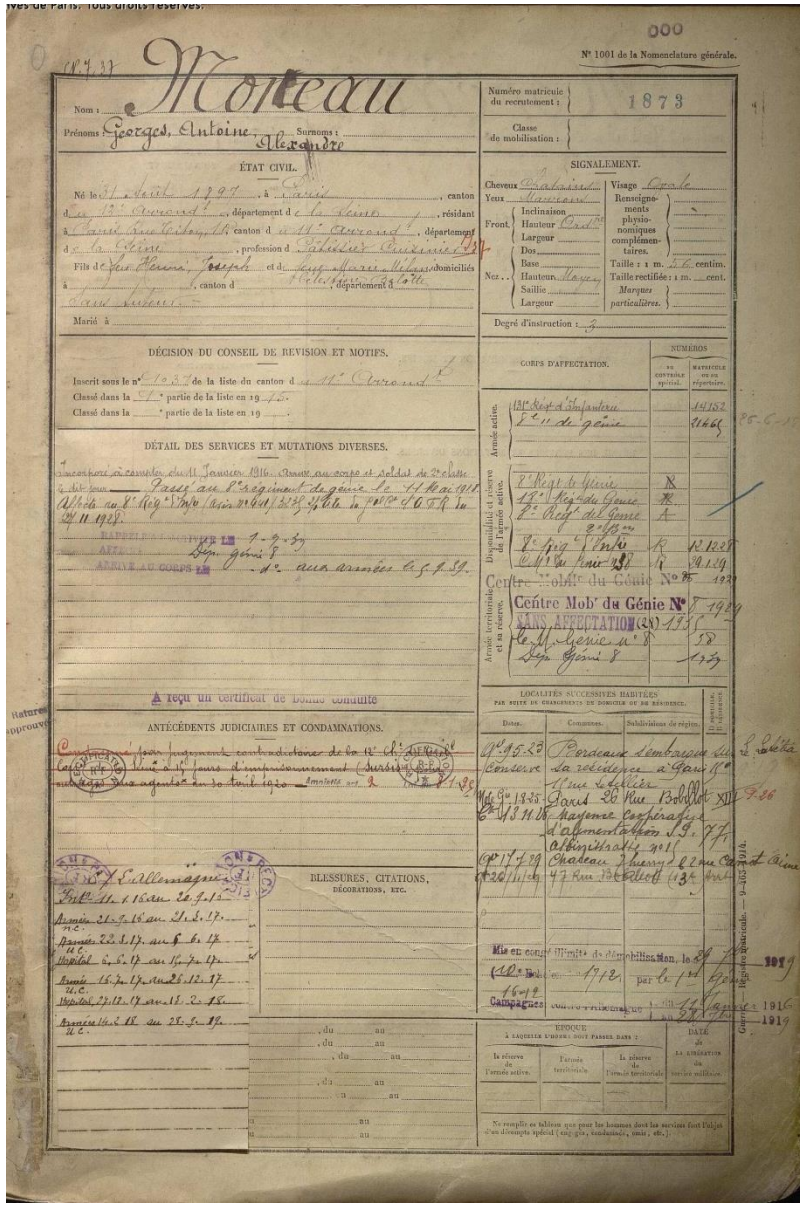

Nº 1001 de la Nomenclature générale.

Nom : Moreau
Prénoms : Georges, Antoine, Alexandre
Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1873
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

SIGNALEMENT.

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉROS

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Le recrutement

Quels renseignements dans les registres matricules ?

Exemple : Martial BORNAT

Classe 1936, Seine 4e bureau, matricule n°1919.

Archives de Paris, D4R1 3535.

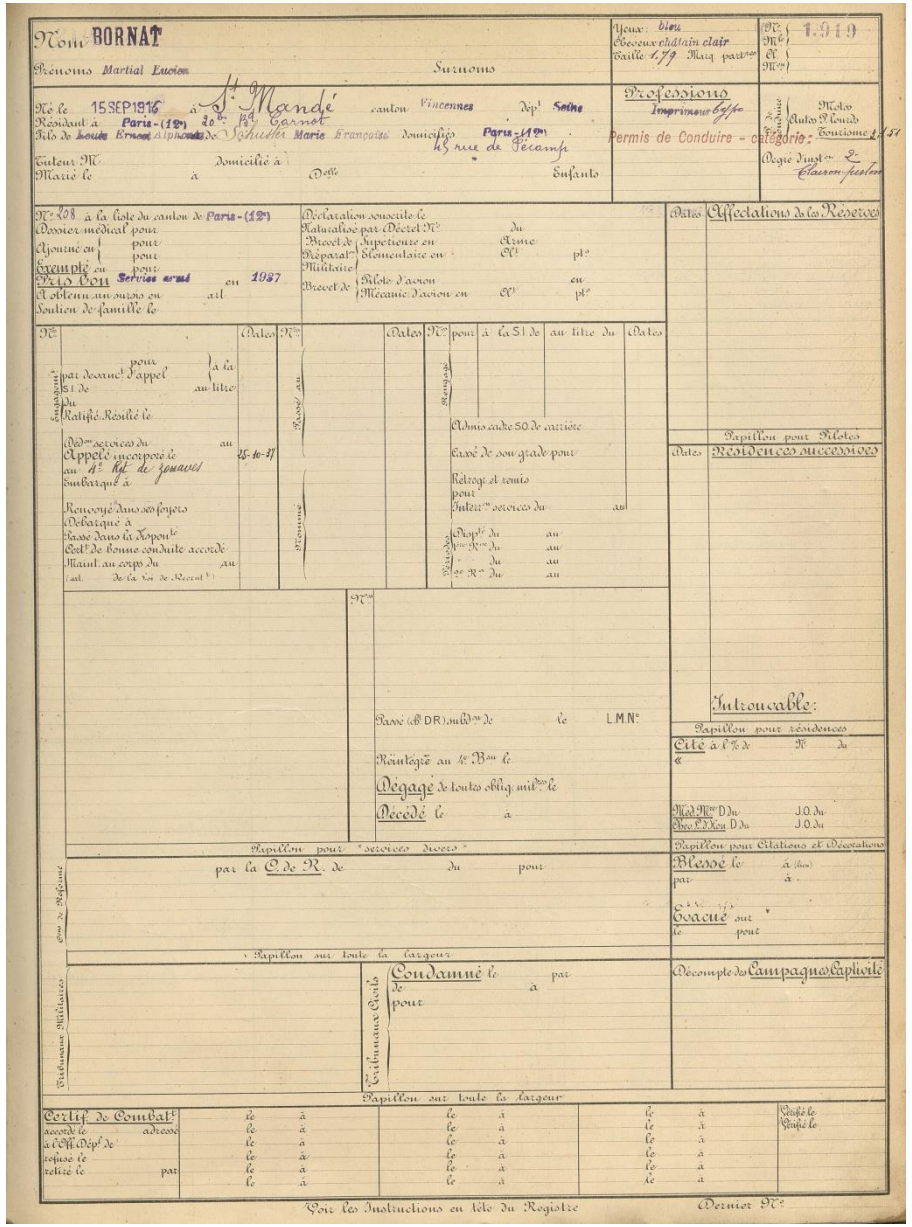

Le recrutement

Quelques abréviation des registres matricules

Cal : le conscrit a déclaré un changement d'adresse en commissariat
CC : le conscrit a déclaré un changement d'adresse en commissariat central
cl. Rt : classe de recrutement
C.D. : campagne double : le soldat est au feu ou en zone de conflit
C.S. : campagne simple : le soldat est à l'arrière, soit en dépôt, soit en convalescence. Ces deux mentions servent à déterminer la pension (N.B. : les prisonniers ne touchent qu'1/2 pension)
C.O.A. : commis et ouvriers d'administration (après les loi Dalbiez (1915) et Mourier (1917), le personnel des « sections de COA » apte à combattre est versé dans l'infanterie ou l'artillerie et remplacé par des auxiliaires, inaptes ou blessés de guerre).
Cité à % du régiment : cité à l'ordre du régiment
CD : centre démobilisateur
CM : centre mobilisateur
D : domicile
E.O. : éclats d'obus
Gie : le conscrit a déclaré un changement d'adresse en gendarmerie
Mle Rt : numéro de matricule de recrutement
P. : pensionné
P.D. : pensionné définitif
R : résidence (le conscrit est hébergé)
R.A.C. : régiment d'artillerie de campagne
R.A.M. : régiment d'artillerie de montagne
R.A.T. : réserve de l'armée territoriale
R.D. : réformé définitif
R.I : régiment d'infanterie
% du Cm Untel : sous les ordres du commandant Untel

Le recrutement

Quels renseignements dans les feuillets nominatifs de contrôle ?

Les **feuillets nominatifs de contrôle (FNC)** ont été conservés pour les bureaux de la Seine et de l'Indochine (Hanoï et Saïgon) pour les années 1910 à 1940 mais ne concernent que :

- pour les bureaux de la Seine, les Français naturalisés résidant dans le département et rattachés juste après leur naturalisation à la classe qui suit celle-ci (article 13 de la loi du 31 mars 1928).

  N.B. : leur nom n'apparaît pas dans les tables alphabétiques du recrutement ;
- pour les bureaux indochinois, les natifs d'Indochine ultérieurement naturalisés français et réintégrés dans la première classe formée après leur naturalisation.

Les **FNC** contiennent les mêmes informations que les registres matricules.

L'identifiant Défense sur les FNC :

15 . 752 . 01496

Classe normale | Département + bureau | N° de matricule

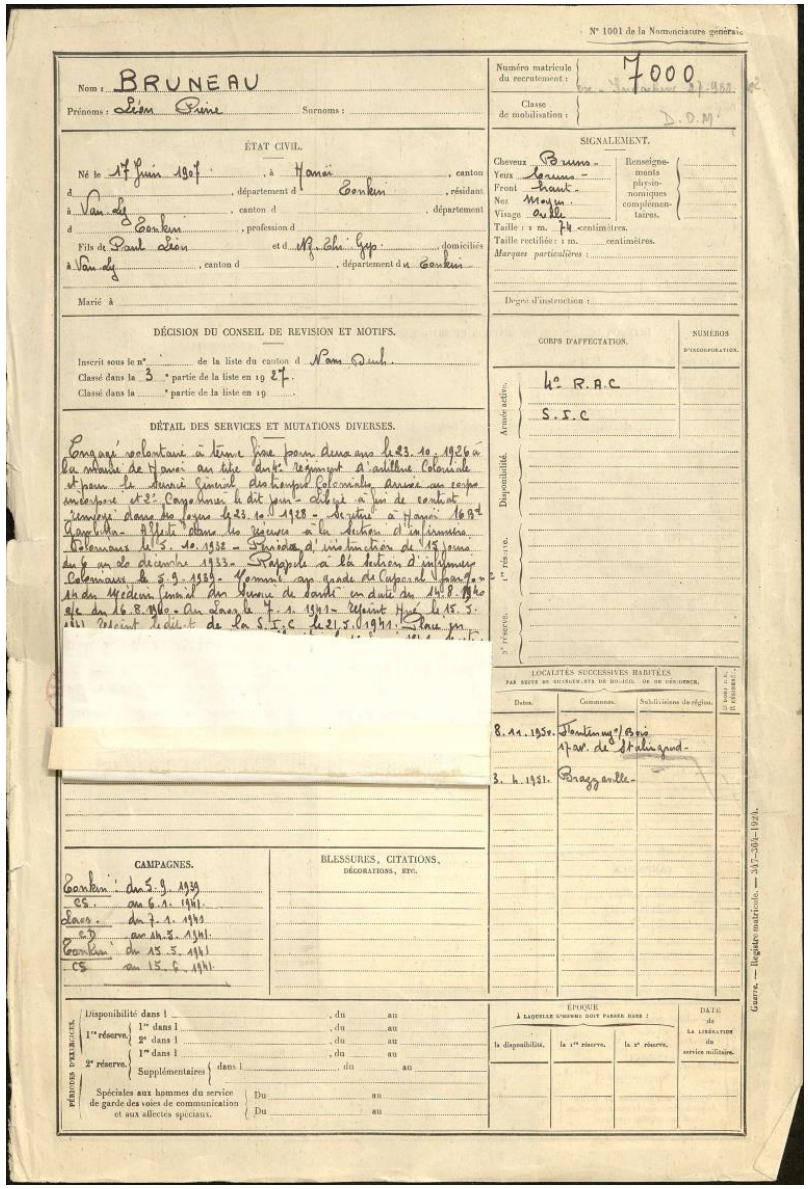

Feuillets nominatifs de contrôle, Indochine, 1927.
Archives de Paris, D4R1 2770.

Le recrutement

Quels renseignements dans les feuillets nominatifs de contrôle ?

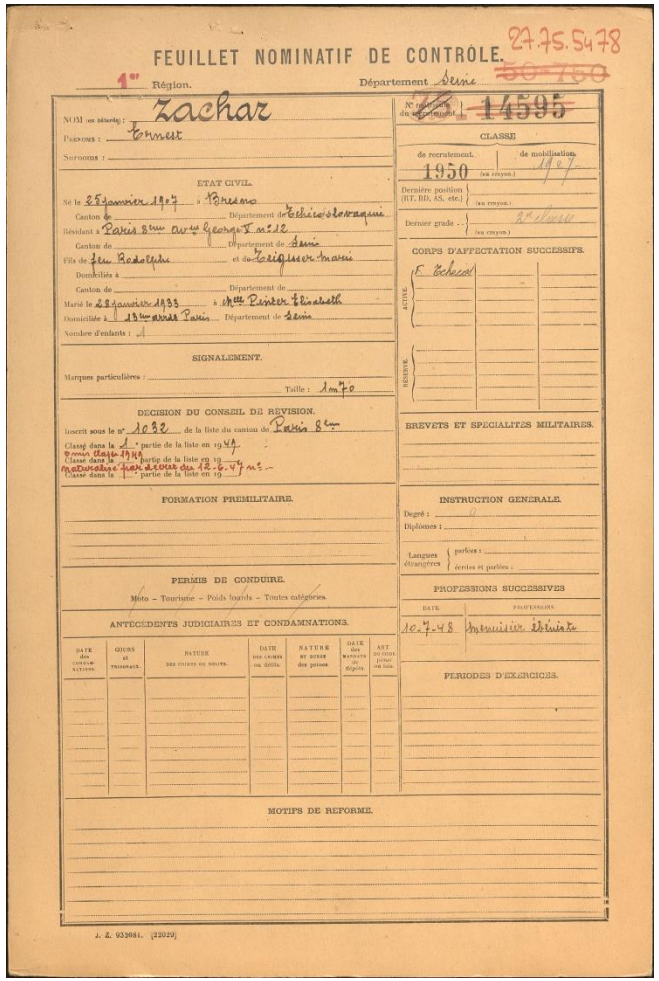

FEUILLET NOMINATIF DE CONTRÔLE.

1re Région. Département Seine

27.75.5478

NOM en séparé : Zachar
Prénoms : Ernest
Surnoms :

N° matricule du département : 14595

CLASSE
de recrutement 1950 (en crayon) | de mobilisation 1947
Dernière position (RT, RD, AS, etc) (en crayon)
Dernier grade 2e classe (en crayon)

ETAT CIVIL.
Né le 25 janvier 1907 à Poissons
Canton de Département de Haute-Marne
Résidant à Paris 8me av. George V n° 12
Canton de Département de Seine
Fils de feu Rodolphe et de Zaiguier Marie
Domicilié à
Canton de Département de
Marié le 29 janvier 1933 à Mlle Pinter Elisabeth
Domicilié à 13me arrdt Paris Département de Seine
Nombre d'enfants : 2

SIGNALEMENT.
Marques particulières :
Taille : 1m70

DECISION DU CONSEIL DE REVISION.
Inscrit sous le n° 1032 de la liste du canton de Paris 8e
Classé dans la 1re partie de la liste en 1949
Classé dans la 1re partie de la liste en 19
Maintenu sur ajourné du 12-6-49 m.
Classé dans la 1re partie de la liste en 19

FORMATION PREMILITAIRE.

PERMIS DE CONDUIRE.
Moto – Tourisme – Poids lourds – Toutes catégories.

ANTECEDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.
DATE des condamnations | COURS et TRIBUNAUX | NATURE des crimes et délits | DATE des crimes ou délits | NATURE et durée des peines | DATE des mandats de dépôt | ART. du code pénal ou loi

CORPS D'AFFECTATION SUCCESSIFS.
ACTIVE: E. Echeid
RESERVE:

BREVETS ET SPECIALITES MILITAIRES.

INSTRUCTION GENERALE.
Degré :
Diplômes :
Langues étrangères : parlées : écrites et parlées :

PROFESSIONS SUCCESSIVES
DATE | PROFESSIONS
10-7-48 | Menuisier ébéniste

PERIODES D'EXERCICES.

MOTIFS DE REFORME.

J. Z. 932081. (22020)

Feuillets nominatifs de contrôle, Seine, 1927.
Archives de Paris, D4R1 2769.

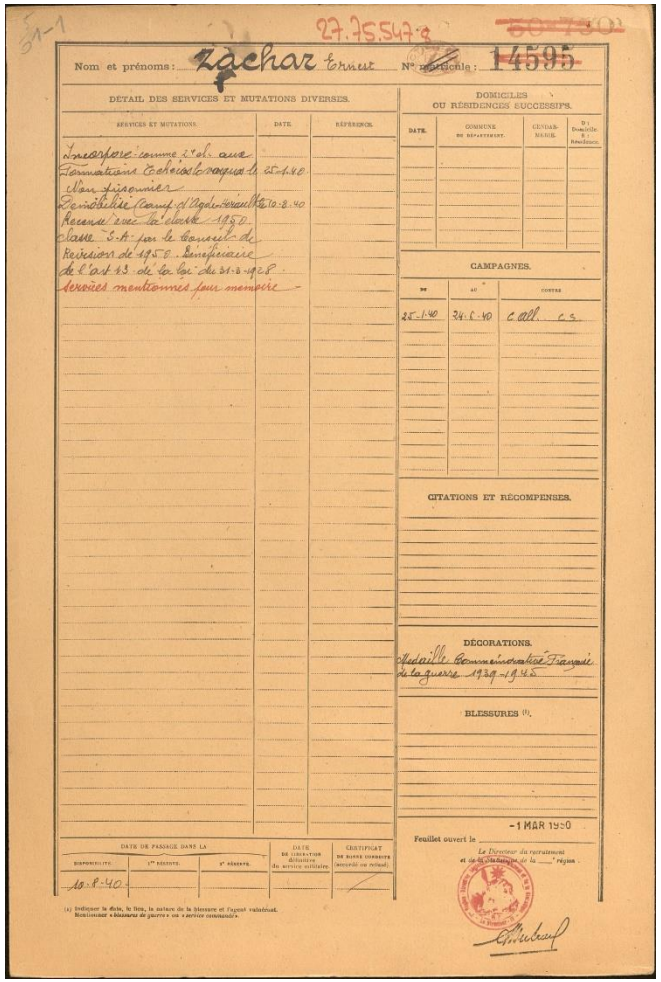

27.75.547.3

Nom et prénoms : Zachar Ernest N° matricule : 14595

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
SERVICES ET MUTATIONS | DATE | RÉFÉRENCES
Incorporé comme 2e cl. aux Formations Techniques le vaguest le 25-1-40
Mis prisonnier
Dirigé sur Camp d'Agde-Vernet le 10-8-40
Revenu avec la classe 1950.
classe S.A. par le Conseil de Revision de 1950. Bénéficiaire de l'art 13 de la loi du 31-8-1928.
Services mentionnés pour mémoire.

DATE DE PASSAGE DANS LA
DISPONIBILITE | 1re RÉSERVE | 2e RÉSERVE
10-8-40

DATE DE LIBERATION définitive du service militaire

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE (accordé ou refusé)

(1) Indiquer la date, le lieu, la nature de la blessure et l'agent vulnérant. Mentionner « blessure de guerre » ou « service commandé »

DOMICILES OU RÉSIDENCES SUCCESSIFS.
DATE | COMMUNE DU DÉPARTEMENT | CENDARMERIE | N° Domicile Résidence

CAMPAGNES.
DU | AU | CORPS
25-1-40 | 24-6-40 | C. Aff. C.S.

CITATIONS ET RÉCOMPENSES.

DÉCORATIONS.
Médaille Commémorative Française de la guerre 1939-1945

BLESSURES (1).

Feuillet ouvert le -1 MAR 1950

Le Directeur du recrutement et de la mobilisation de la 1re région.

Le recrutement

Quels renseignements dans les listes matricules ?

Les **listes matricules** (1867, 1887-1889, 1907, 1916, 1919) donnent les noms des conscrits qui sont recrutés, pour diverses raisons, dans une des subdivisions de recrutement de la Seine, alors qu'ils n'y sont pas domiciliés.

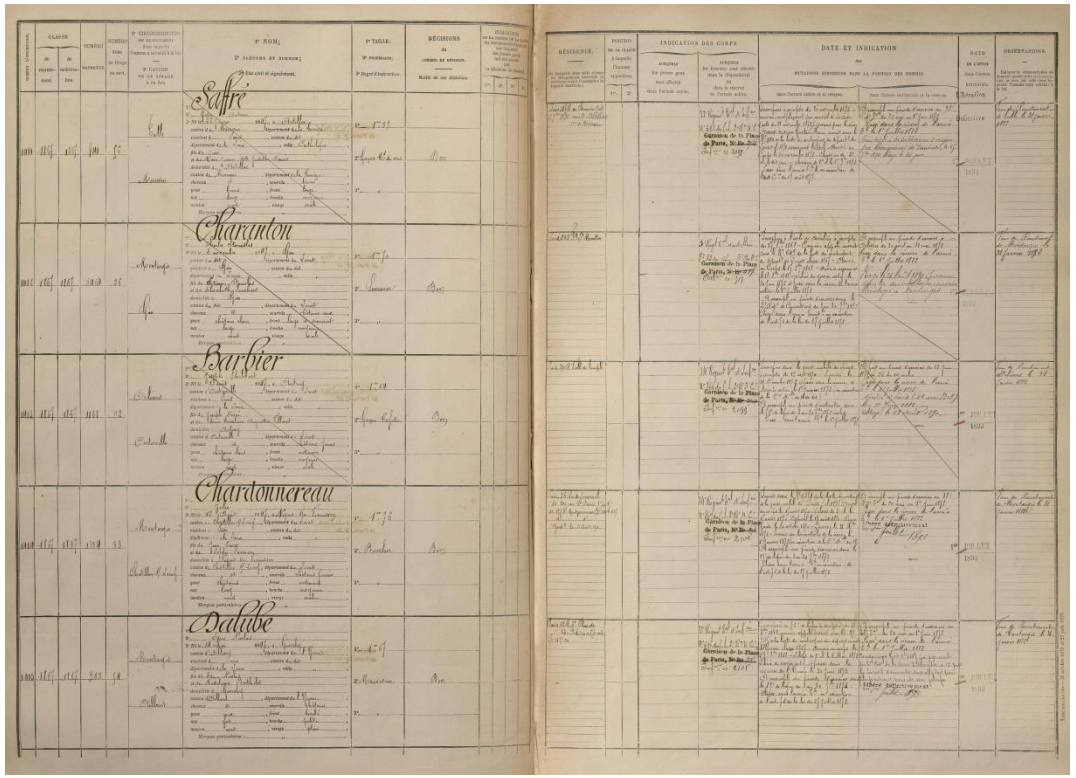

Hommes domiciliés dans le département de la Seine
et qui n'y ont pas satisfait à la loi sur le recrutement : liste matricule, 4e bureau, 1867.
Archives de Paris D4R1 54

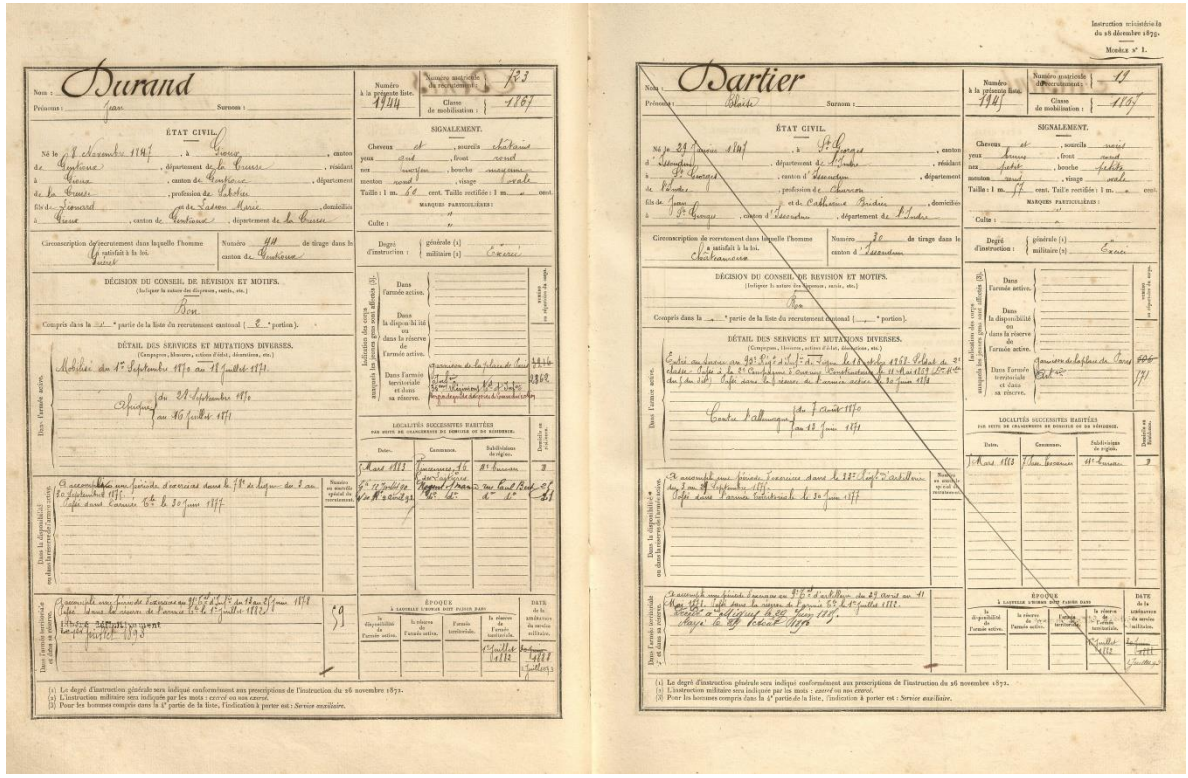

Hommes étrangers à la subdivision : liste matricule, tous les bureaux, 1867.
Archives de Paris D4R1 55

Le recrutement

Quels renseignements dans les tableaux d'affectation ?

Les **tableaux d'affectation** (1864-1869) permettent de retrouver dans quelle arme et dans quel corps ont été incorporés les conscrits.
Ils précisent, pour chaque conscrit :

- son numéro d'inscription au tableau de recensement ;
- son numéro matricule.

Une table alphabétique en fin de volume indique le numéro du conscrit dans la liste et facilite la recherche.

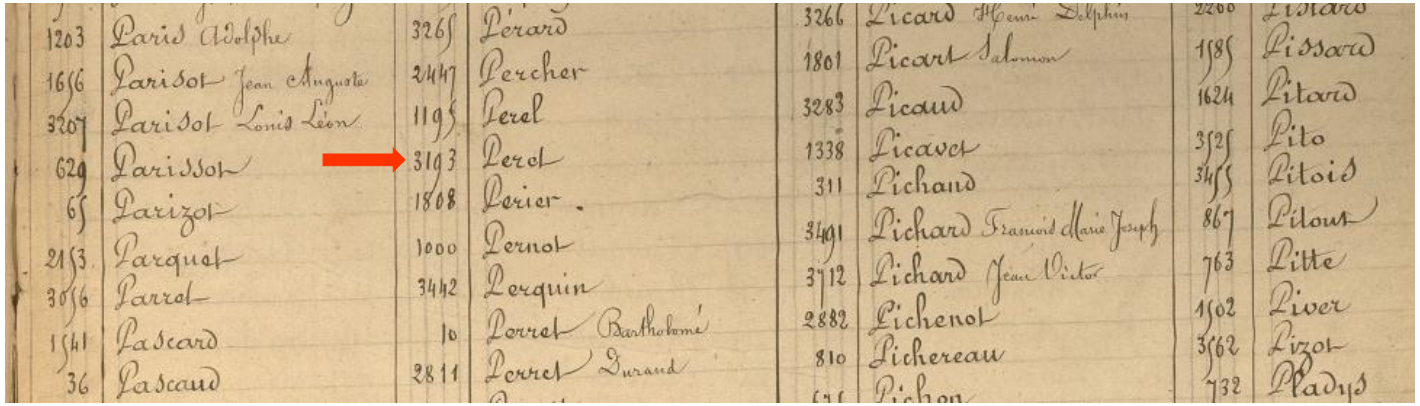

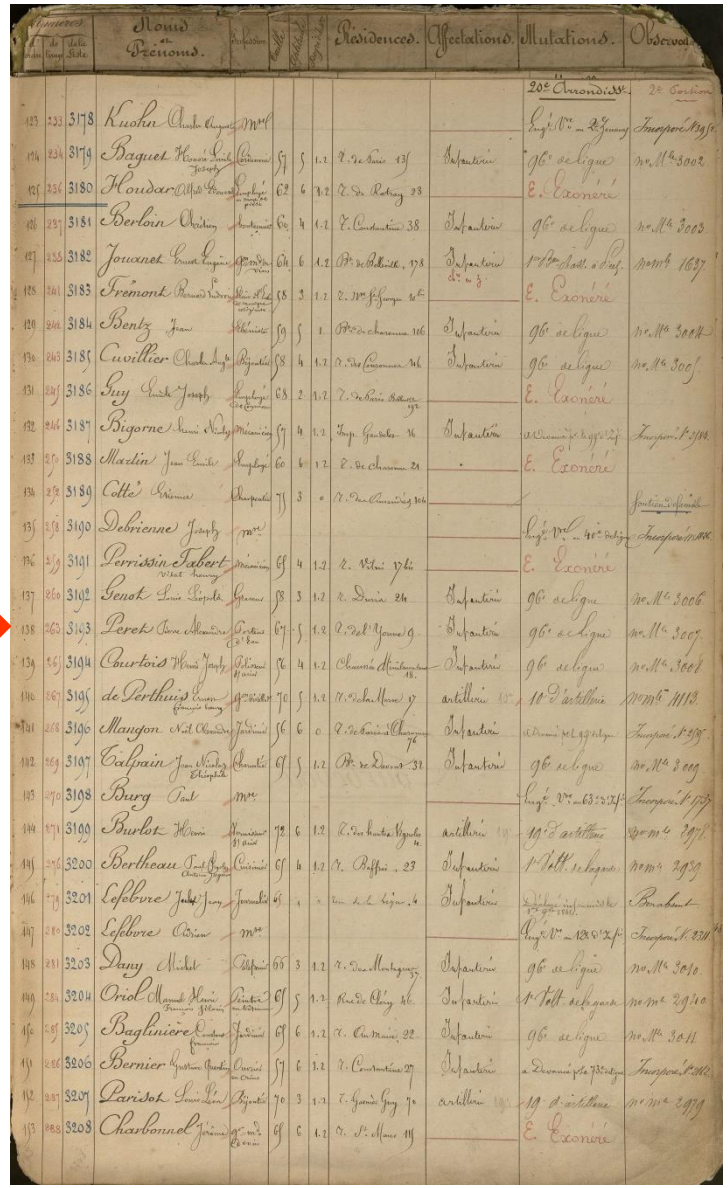

Table alphabétique et tableau d'affectation, 1er-20e arrondissements, 1865.
Archives de Paris, D4R1 18.

Le recrutement

Quels renseignements…

État nominatif des jeunes gens originaires d'Alsace-Lorraine, ayant opté pour la nationalité française, domiciliés ou résidant dans le département de la Seine : table alphabétique, 1er-20e arrondissement, Saint Denis, Sceaux, 1868. Archives de Paris, D4R1 59.

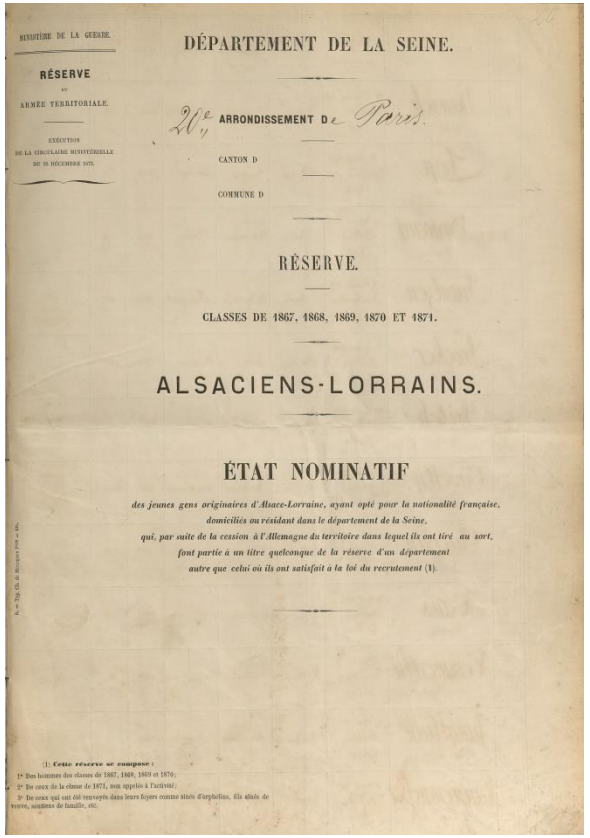

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

EXÉCUTION DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 16 DÉCEMBRE 1872.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

20e ARRONDISSEMENT DE Paris.

CANTON DE

COMMUNE DE

RÉSERVE.

CLASSES DE 1867, 1868, 1869, 1870 ET 1871.

ALSACIENS-LORRAINS.

ÉTAT NOMINATIF

des jeunes gens originaires d'Alsace-Lorraine, ayant opté pour la nationalité française, domiciliés ou résidant dans le département de la Seine, qui, par suite de la cession à l'Allemagne du territoire dans lequel ils ont tiré au sort, font partie à un titre quelconque de la réserve d'un département autre que celui où ils ont satisfait à la loi du recrutement (1).

(1) **Cette réserve se compose :**
1° Des hommes des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870;
2° Du sexe de la classe de 1871, non appelés à l'activité;
3° De ceux qui ont été renvoyés dans leurs foyers comme aînés d'orphelins, fils aînés de veuve, soutiens de famille, etc.

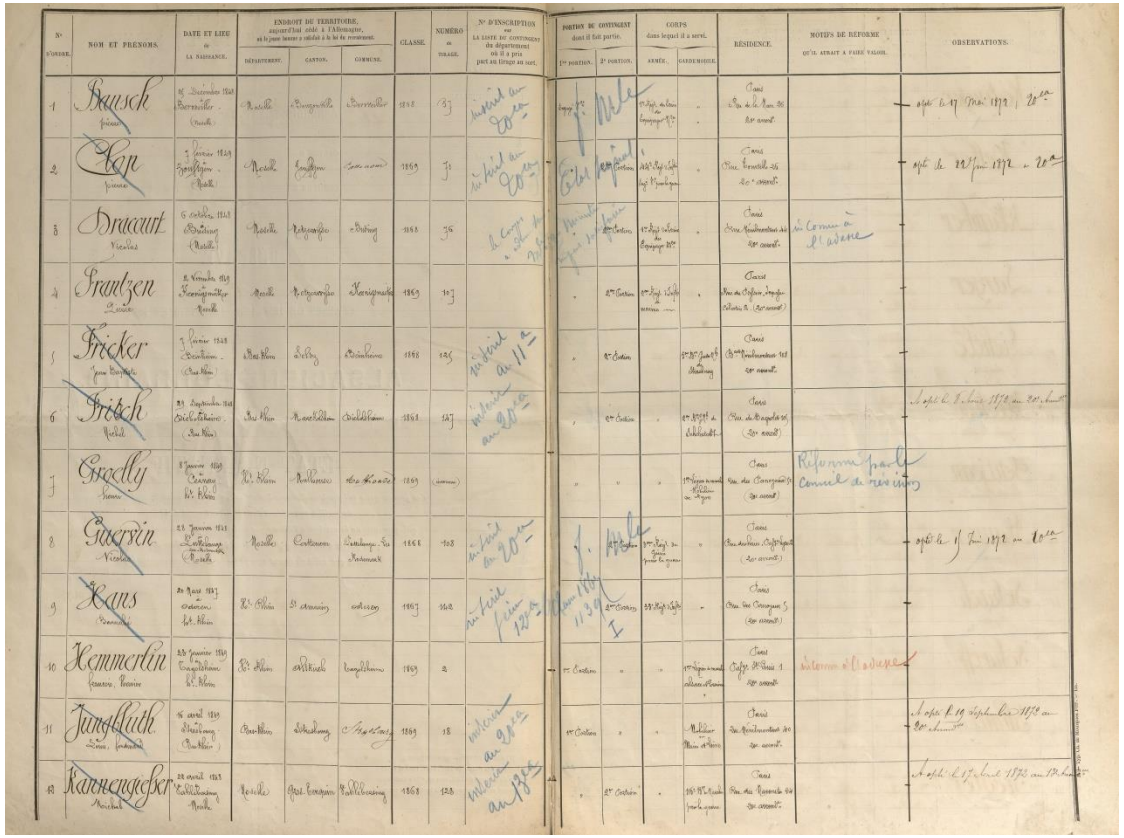

N° d'ordre.	Nom et prénoms.	Date et lieu de la naissance.	Endroit du territoire, suivant l'état civil à l'Allemagne, où le jeune homme a satisfait à la loi du recrutement. Département.	Canton.	Commune.	Classe.	Numéro de tirage.	N° d'inscription sur la liste du contingent du département où il a pris part au tirage au sort.	Portion du contingent dont il fait partie. 1re portion.	2e portion.	Corps dans lequel il a servi. Année.	Garde-mobile.	Résidence.	Motifs de réforme qu'il aurait à faire valoir.	Observations.
1	Bausch François	16 décembre 1848 Barrweiller (Moselle)	Moselle	Forbach	Barrweiler	1868	37	inscrit au 20e	1re Portion	Mobile	1re Régt de ligne du Corps d'armée		Paris Rue de la Roquette 26 (20e arrond.)		opté le 17 Mai 1872 à 20e
2	Klop François	7 février 1849 Spicheren (Moselle)	Moselle	Forbach	Sarreguemines	1869	71	inscrit au 20e	Exclu	2e Portion	1re Régt de ligne du Corps d'armée		Paris Rue Fontaine-au-Roi 26 (20e arrond.)		opté le 27 juin 1872 à 20e
3	Drucourt Nicolas	6 octobre 1848 Boulay (Moselle)	Moselle	Verny	Boulay	1868	36		Renvoyé comme aîné d'orphelins	2e Portion	1re Régt de ligne du Corps d'armée		Paris Rue Montmartre 146 (20e arrond.)	Commune à l'ennemi	
4	Frantzen Louis	8 novembre 1849 Hemmingmatter (Moselle)	Moselle	Verny	Hemingmatter	1869	107			2e Portion	2e Régt de ligne du Corps d'armée		Paris Rue du Croissant (20e arrond.)		
5	Fricker Jean Baptiste	1 février 1848 Lixheim (Bas-Rhin)	Bas-Rhin	Sarre-Union	Lixheim	1868	135	inscrit au 11e		2e Portion		5e Régt de Génie Strasbourg	Paris Rue Montmartre 146 (20e arrond.)		
6	Fritch Michel	23 septembre 1848 Bischwiller (Bas-Rhin)	Bas-Rhin	Haguenau	Bischwiller	1868	147	inscrit au 20e		2e Portion		2e Régt d'artillerie de Strasbourg	Paris Rue de Bagnolet 26 (20e arrond.)		opté le 8 février 1872 au 20e arrond.
7	Gredly Henri	3 janvier 1849 Cernay (Ht-Rhin)	Ht-Rhin	Mulhouse	Ste Croix	1869	(illegible)					1re Régt de cavalerie d'Afrique du Maroc	Paris Rue du Croissant 5 (20e arrond.)	Réformé par le Conseil de revision	
8	Guerrin Nicolas	23 janvier 1848 Le Wehlange (Moselle)	Moselle	Cattenom	Lutzelburg-les-Rodemack	1868	128	inscrit au 20e		2e Portion	3e Régt de ligne du Corps d'armée		Paris Rue Auber 5 (20e arrond.)		opté le 1 Juin 1872 au 20e
9	Hans Emmanuel	20 mars 1849 Colmar (Ht-Rhin)	Ht-Rhin	St Amarin	Colmar	1869	142	inscrit pour 20e	1re Portion	2e Portion	5e Régt de Génie		Paris Rue des Cinquante 5 (20e arrond.)		
10	Hemmerlin Jeanne Pauline	25 janvier 1849 Cernay (Ht-Rhin)	Ht-Rhin	Altkirch	Cernay	1869	2			2e Portion		1re Régt de cavalerie d'Afrique	Paris Caserne St Denis 1 (20e arrond.)	Interne à l'Ecole de Versailles	
11	Jungblath Louis Ferdinand	16 avril 1849 Strasbourg (Bas-Rhin)	Bas-Rhin	Strasbourg	Strasbourg	1869	18	inscrit au 20e		2e Portion		Hussards Chasseurs d'Afrique	Paris Rue Montmartre 146 (20e arrond.)		opté le 19 septembre 1872 au 20e arrond.
12	Kannengieser Nicolas	28 avril 1849 Ste Croix-Rhinoncourt (Moselle)	Moselle	Pont-à-Mousson	Pont-à-Mousson	1869	123	inscrit au 20e		2e Portion		2e Régt de Génie pour le service	Paris Rue des Cinquante 5 (20e arrond.)		opté le 17 avril 1872 au 20e arrond.

05

Le recrutement : faire une recherche

Le recrutement

Faire une recherche

1. Il est nécessaire de connaître, à minima :
   - l'année de la classe du conscrit : année de naissance + 20 ans.
   - l'arrondissement ou le canton de banlieue où il réside à 20 ans afin de déterminer le bureau dont il dépend :

Bureaux	Ressort géographique (arrondissements parisiens et cantons de la Seine)
1er	10ème, 19ème, 20ème arrondissements, Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Noisy-le-Sec.
2ème	1er, 7ème, 15ème, 16ème arrondissements, Courbevoie, Puteaux, Asnières, Neuilly-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret, Clichy, Colombes.
3ème	4ème, 5ème, 6ème, 13ème, 14ème arrondissements, Sceaux, Vanves, Villejuif, Ivry.
4ème	2ème, 3ème ,11ème, 12ème arrondissements, Charenton, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur, Vincennes, Montreuil.
5ème	Bureau spécial qui assurait des missions administratives centrales, jusqu'à sa suppression au début du XXe siècle. Il n'est pas représenté dans les registres matricules conservés aux Archives de Paris.
6ème	8ème, 9ème, 17ème, 18ème arrondissements.
Recrutement extérieur (bureau 0 dans l'identifiant Défense)	Bureaux de recrutement pour les conscrits résidant en dehors de la métropole au moment de l'appel de leur classe : - Hanoï et Saïgon à partir de 1908 ; - Pondichéry et Saint-Pierre et Miquelon à partir de 1926 ; - Madagascar à partir de 1929 ; - Djibouti, Dakar et Brazzaville à partir de 1936. Attention, la liste de ces bureaux est souvent confondue avec celle du 1er bureau.

Le recrutement

Faire une recherche

2. Trouver le numéro de matricule.

Consulter les tables originales des registres de recrutement (1864-1871) en salle de lecture ou les **tables numérisées de 1872 à 1940**.
Noter l'année de recrutement, le numéro de bureau et le numéro matricule du conscrit.

Nota bene : il est aussi possible de retrouver le numéro de matricule et le bureau de recrutement :

- en examinant le livret militaire remis au conscrit (dans ses archives privées) ;
- en recherchant dans la base « **Morts pour la France** » (1914-1918) mise en ligne par le ministère de la Défense ;
- en consultant les tables alphabétiques annuelles de recrutement bureau par bureau.

Se reporter à la liste complémentaire en cas de recherche infructueuse dans la liste principale.

3. Consulter l'état signalétique et des services (ESS)
   - pour les classes 1887-1921, les ESS sont **numérisés** sur le site de Archives de Paris.
   - pour les classes 1859-1886 et 1922-1940, rechercher la cote du registre D4R1 correspondant au bureau et au numéro matricule de l'année de recrutement dans l'instrument de recherche **I.6.1**. puis consulter les ESS originaux en salle de lecture des Archives de Paris.

Le recrutement

Faire une recherche

Module de recherche en ligne sur archives.paris.fr.

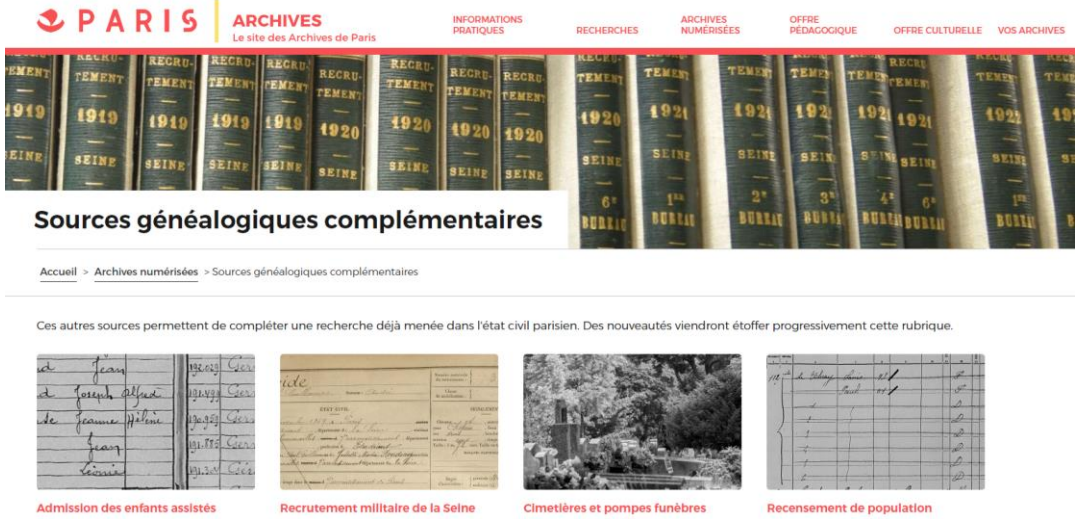

Le recrutement

Faire une recherche

Exemple : Robert DUMONT, né le 20 février 1892.

Classe 1912. En 1912, il habite à Paris 10e,

soit le 1er bureau de recrutement de la Seine.

Fonds Achile-Dumont, Archives de Paris, D57J 2.

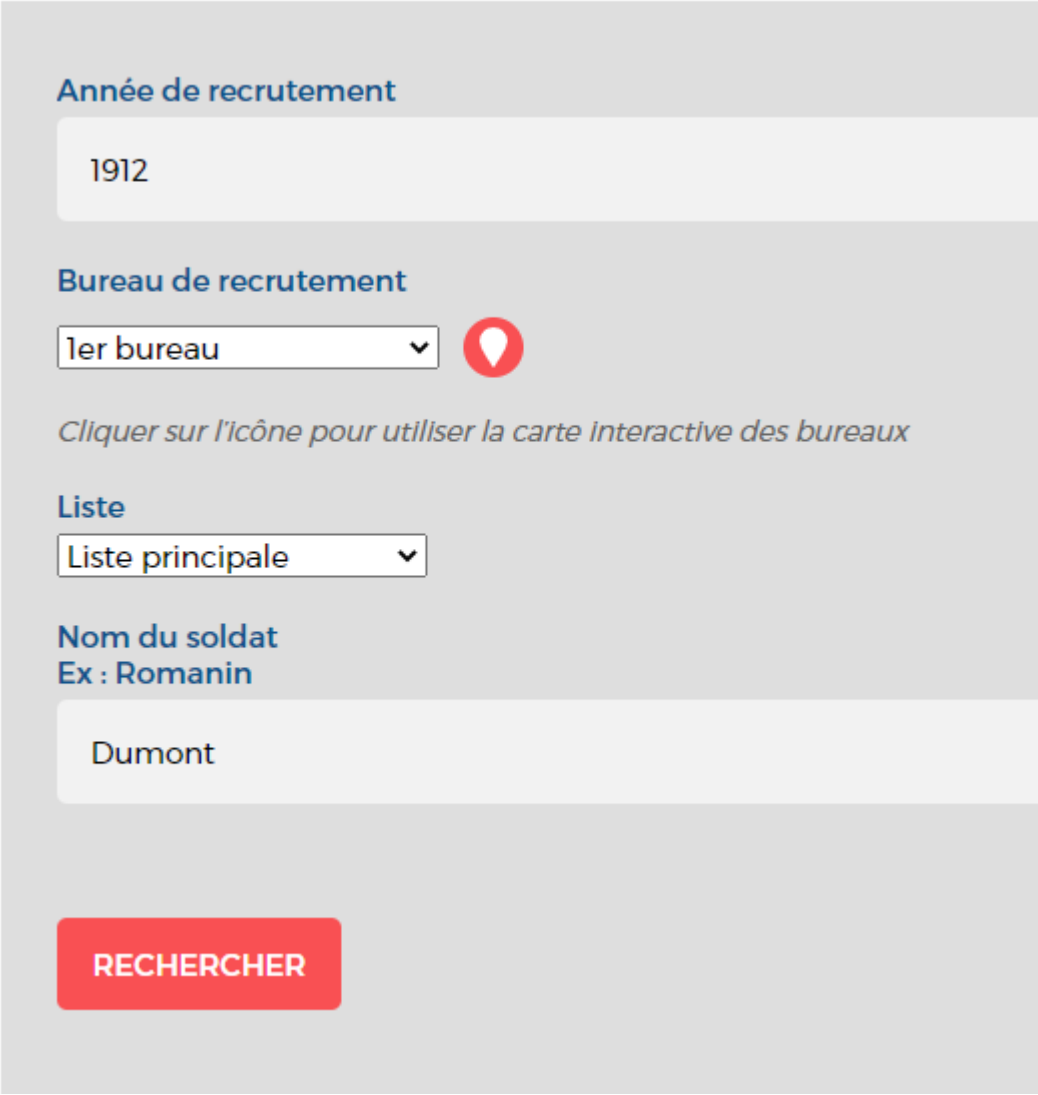

Module de recherche en ligne sur archives.paris.fr.

Le recrutement

Faire une recherche

Robert DUMONT, né le 20 février 1892.
Classe 1912, Seine 1e bureau.
Archives de Paris, D3R1 224.

Le tableau alphabétique de recrutement fournit le numéro matricule.

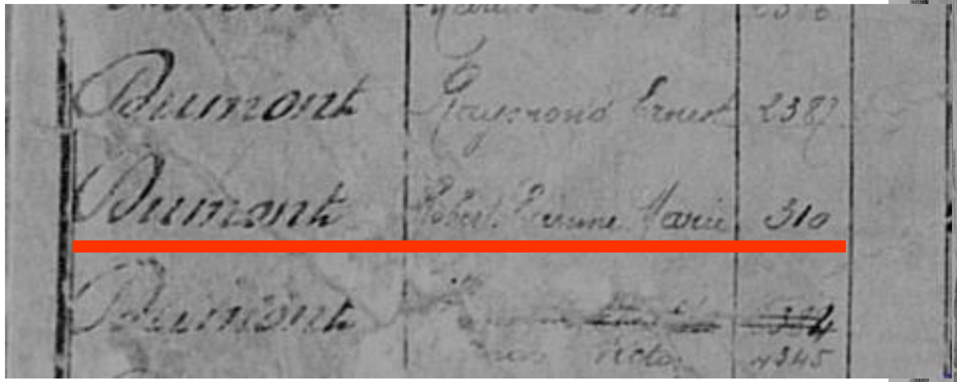

Le recrutement

Faire une recherche

Robert DUMONT, né le 20 février 1892.
Classe 1912, Seine 1e bureau, matricule n°310.
Archives de Paris, D4R1 1659.

Recherche nominative

Nom du soldat

Dumont

Prénom(s)

Recherche par classe, bureau de recrutement et numéro de matricule

Classe

1912

Saisissez une année comprise entre 1887 et 1921

Bureau de recrutement

1er bureau

Cliquer sur l'icône pour utiliser la carte interactive des bureaux

Numéro de matricule

310

RECHERCHER

Module de recherche en ligne sur archives.paris.fr.

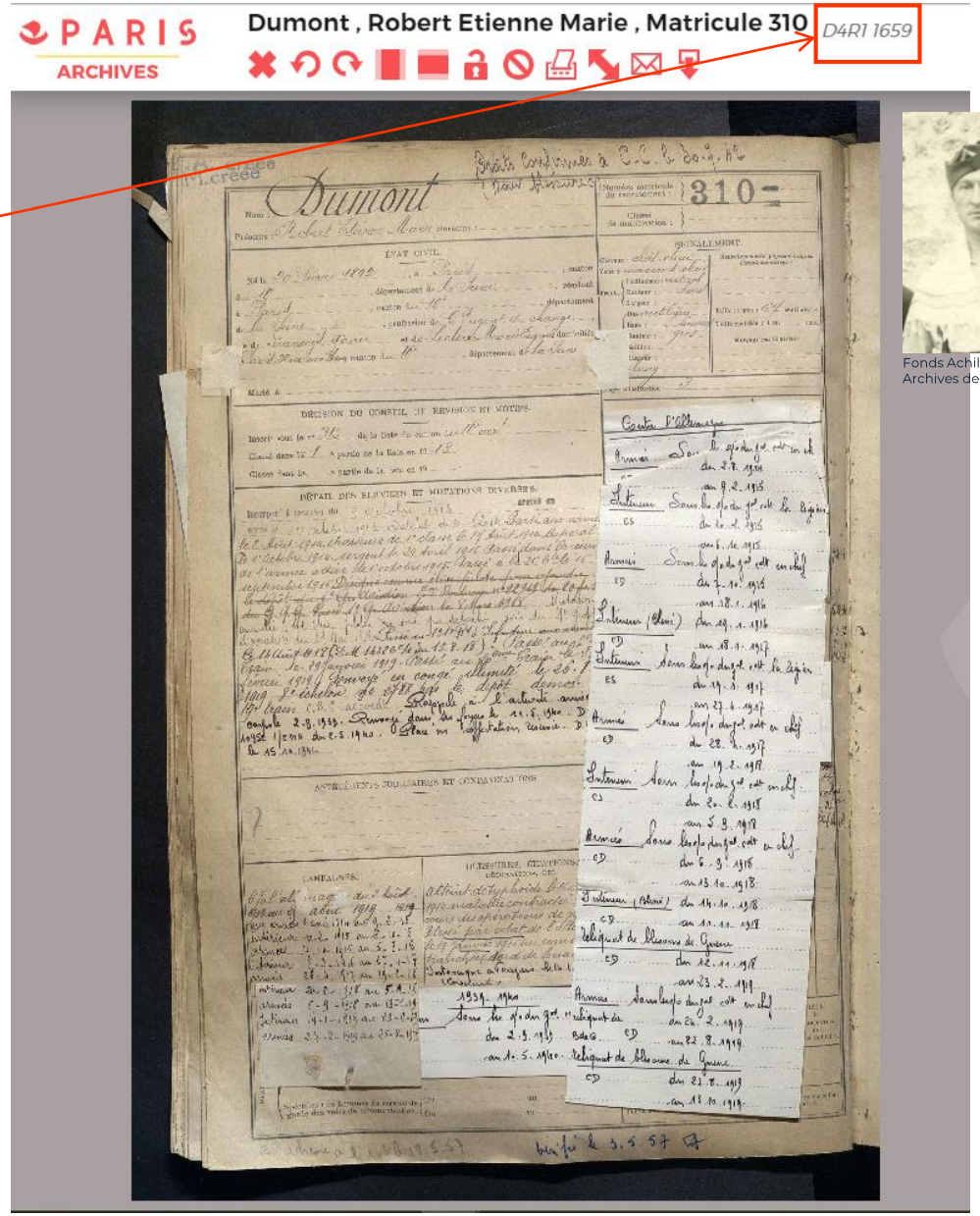

Fonds Achile-Dumont, Archives de Paris, D57J 2.

Le recrutement

Faire une recherche

Si le conscrit n'appartient pas aux classes 1887-1921 dont les registres matricules ont été numérisés, il convient de se reporter à l'**instrument de recherche** sous forme papier en salle de lecture des Archives de Paris ou numérique **en ligne**.

Nota bene : les originaux des registres matricules numérisés ne sont plus communicables en salle de lecture.

Répertoire numérique des registres matricules

ANNEE D'IMMATRICULATION	TYPOLOGIE DOCUMENTAIRE	RESSORT DE RECRUTEMENT (D^{PT}, ARR^{DTS} PARISIENS, CANTON)	NUMEROS MATRICULES EXTREMES	COTE DEFINITIVE
1912	Registre matricule	1er bureau	1-500	D4R1 1659
	Registre matricule	1er bureau	501-1000	D4R1 1660
	Registre matricule	1er bureau	1001-1500	D4R1 1661
	Registre matricule	1er bureau	1501-2000	D4R1 1662
	Registre matricule	1er bureau	2001-2500	D4R1 1663
	Registre matricule	1er bureau	2501-3000	D4R1 1664
	Registre matricule	1er bureau	3001-3500	D4R1 1665
	Registre matricule	1er bureau	3501-4000	D4R1 1666
	Registre matricule	1er bureau	4001-4500	D4R1 1667
	Registre matricule	1er bureau	4501-5000	D4R1 1668
	Registre matricule	1er bureau	5001-5500	D4R1 1669
	Registre matricule	1er bureau	5501-5753	D4R1 1670
		Indochine	6000-6007	
	Registre matricule	2e bureau	1-500	D4R1 1671
	Registre matricule	2e bureau	501-1000	D4R1 1672
	Registre matricule	2e bureau	1001-1500	D4R1 1673
	Registre matricule	2e bureau	1501-2000	D4R1 1674

À vous de jouer !

L'équipe des Archives de Paris se consacre quotidiennement à ses missions de collecte, classement, conservation, numérisation des documents ainsi qu'à l'orientation des lecteurs en salle de lecture et par correspondance. Cependant et afin de répondre au mieux à ces tâches prioritaires, le personnel n'effectue pas de recherches d'actes ou d'informations, ni de dépouillements et reproductions d'archives librement communicables et accessibles en salle de lecture ou sur son site internet.

Si vous n'envisagez pas de venir effectuer vos recherches en salle de lecture des Archives de Paris, vous pouvez éventuellement solliciter les services de l'**UNE** de ces associations d'entraide généalogique :

La France généalogique, 12 rue Vivienne - lot 3 - 75002 Paris, www.cegf.org

Le Fil d'Ariane, www.entraide-genealogique.net

Les Passions de Pascaline, pascaline-passions.forums-actifs.com/

06 Sources complémentaires

Sources complémentaires

1. **Archives de Paris** :
   - **DR2 1-34** : Recrutement et organisation de l'armée, justice militaire (An VI-1908)
   - **VD6 1-2723** : Fonds des mairies. Les dossiers concernant les affaires militaires, anciennement cotés VbisH, représentent une importante collection de registres contenant les engagements volontaires reçus dans les mairies d'arrondissement tout au long du XIXe siècle et notamment pendant la guerre de 1870-1871. Classement alphabétique au sein de chaque arrondissement. Consulter la liste de concordance de l'ancienne sous-série VbisH dans l'inventaire VI.6.4.
   - Garde nationale :
     - **D1R4 1-141** : Organisation de la garde nationale (1814-1876) : Administration départementale et régionale, affaires militaires.
     - **D2R4 1-283** : Organisation de la garde nationale (1814-1876) : Administration départementale et régionale, affaires militaires.
     - **D3R4 1-312** : Garde nationale, affaires générales (1814-1880) : Administration départementale et régionale, affaires militaires.
     - **VD3 9-18** : Administration générale, collection factice de pièces concernant la Commune de Paris de 1871 (1870-1872).

   - Les fonds de l'Office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), dans l'inventaire **V.18.1**, permettant notamment de retrouver les cartes et dossiers de reconnaissance d'un statut : carte du combattant, carte du combattant au titre de la Résistance, carte de combattant volontaire de la Résistance (CVR), combattant au titre d'une des trois générations du feu, statut des déportés et internés de la Résistance, statut des déportés et internés politiques, contraint au Service du travail obligatoire (STO), réfractaire au STO, dossiers de suivi médical des rapatriés, dossiers de pension et dossiers de subvention.

   - Aide en ligne à la recherche, Rubrique Recherches > Aide à la recherche > **Affaires militaires et conflits armés**, et en particulier, concernant les fonds de l'Office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), l'aide à la recherche ***Survivre à la guerre***.

Sources complémentaires

- Rubrique Offre culturelle > Cours d'initiation à la recherche > Retrouvez et téléchargez les cours de saisons précédentes :
  - saison 2018-2019 : ***Militaires et civils en temps de guerre***,
  - saison 2019-2022 : ***Rechercher un militaire au Service historique de la Défense (SHD) : dossiers de carrières, dossiers de pensions, registres de contrôles de troupes, journaux des marches et opérations.*** par Cécile Bosquier-Britten, Service historique de la Défense.

- 4Db 138 : *Code manuel du recrutement de l'armée. Loi du 27 juillet 1872, suivie des lois, décrets, arrêtés, règlements*, 5e édition, Paris, Librairie militaire J. Dumaine, 1875.

- 5Cb 303 : SAGNE (F.) et CUVET (H.), *Guide militaire pour Messieurs les maires et secrétaires de mairie*, Chambéry, Éditeurs Foudraz, imprimerie chamébrienne, 1912.

Sources complémentaires

2. **Archives nationales** :
F/9/1-F/9/1433 : Affaires militaires, et plus particulièrement : F/9/142-F/9/296 : Recrutement.

3. **Archives nationales d'Outre-Mer** (ANOM) :
   - Service militaire des citoyens français d'Outre-Mer : **quelles sources sont conservées aux ANOM** ?
   - Registres matricules militaires **en ligne**.

4. **Service historique de la Défense** (SHD) :
   - registres de contrôles de troupes, cotes GR 1 à 49 Yc : recensent, par unité, tous les soldats et bas-officiers ayant servi durant une période donnée (fin du XVIIe siècle - guerre de 1870, voire 1909 pour certaines unités) ;
   - les ESS à partir de 1941 (Service historique de la Défense - Caserne Bernadotte - 64023 PAU Cedex – Tél. : 05 59 40 46 92. Courriel : **capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr**) ;
   - les dossiers du personnel militaire ;
   - les dossiers de carrière des officiers ;
   - les journaux des marches et opérations ;
   - les dossiers d'attribution de décorations militaires…

5. **Mémoire des hommes** : **bases de données** « Morts pour la France », fusillés de la Première Guerre mondiale, sépultures de guerre (soldats enterrés dans les nécropoles nationales 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945) et journaux de l'unité dans laquelle a servi le soldat…

6. Légion étrangère : Dossiers des engagés dans la Légion étrangère, **centre de documentation de la Légion étrangère**.

7. Pécout, Christophe. « **Les chantiers de la jeunesse (1940-1944) : une expérimentation pédagogique sous le gouvernement de Vichy** », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 234, no. 2, 2009, pp. 53-62.